



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 23.01.2025 et 27.01.2025

- Info PV Commission Discipline du 29.01.25

- PV Comité D'appel Chargé des Affaires Courantes du 28.01.2025

- PV Commission des Statuts et Règlements du 28.01.2025

- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 28.01.25

-PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 30.01.25

- PV Commission restreinte Foot Animation du 30.01.2025

- PV Commission restreinte Féminines du 30.01.25

- Page Technique

WEBINAIRES FFF

La FFF organisera prochainement des webinaires en février et mars.

Des e-mails de promotion seront envoyés à chaque fois à J-7 sur les adresses officielles des clubs :

► **Présentation de la campagne « Stop aux violences et aux discriminations »** (Direction Engagement et Marketing)

L'objectif est de présenter cette campagne qui lancée le 27 janvier. Un kit d'outils sera envoyé à l'ensemble des clubs affiliés à la FFF - Date : jeudi 6 février de 18h à 19h

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1554270>

► **Emploi et insertion professionnelle (IEFF)**

Webinaire dédié à la présentation des dispositifs visant à favoriser l'emploi dans les clubs. Ce rendez-vous abordera notamment des thématiques essentielles telles que l'accompagnement RH et le financement des emplois au sein des structures sportives -Date : jeudi 27 février de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **Présentation des formations en apprentissage (IEFF et DTN)**

Découvrez les formations d'éducateurs en apprentissage pour la saison 2025-2026

-Date : jeudi 6 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **campagne « ANS-PSF » 2025**

Présentation de la campagne « Projets Sportifs Fédéraux » 2025 de l'Agence Nationale du Sport dont la gestion du dispositif est déléguée à la Fédération. Pour bénéficier d'une aide financière, les clubs peuvent déposer un dossier dont les actions doivent s'inscrire dans le projet sportif de la F.F.F. -Date : lundi 10 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

FUTSAL

Retrouvez dans ce numéro les

- FUTSAL U9 à U13 programmé les 15 ou 16 février et 1er mars 2025
- FUTSAL U9F, U13F et U15F



POINT COMM'

Vous trouverez dans ce numéro le Point Comm'

CHALLENGES

Retrouvez dans ce numéro les

- **Challenges** Foot Animation et Féminins programmés le samedi 08.02.25



FOOT ANIMATION

La journée du 15/03/2025 est reportée au 08/03/2025 pour les critères

FESTIFOOT

Retrouvez en pages intérieures les planning FESTIFOOT

Samedi 1er février 2025

Samedi 8 février 2025

FILLOFOOT U7F

PLATEAUX U9F

Retrouvez dans ce numéro

- FILLOFOOT U7 F et du 01.02.25
- PLATEAUX U9F du 01.02.25

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 1^{er} et 2 février 2025



M. Abdelhak RAJI
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 4 février 2025

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Mercredi 5 février 2025

Commission de Discipline

16H00

Jeudi 6 février 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mardi 4 février 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

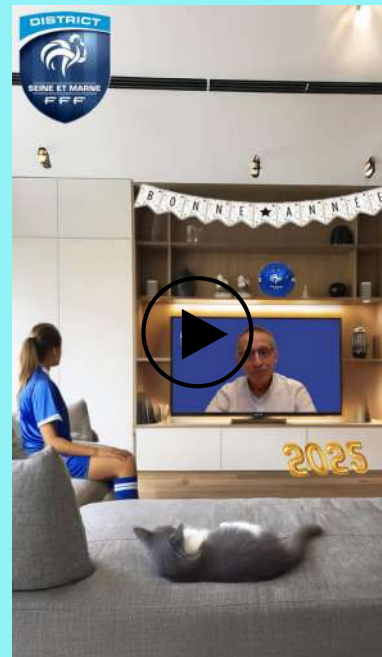
14H00

Point Comm'

Janvier 2025



Le président du District de Seine-et-Marne de Football, Philippe COLLOT, adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025 ! Que cette année soit placée sous le signe de la réussite, de la passion, et du fair-play. Ensemble, continuons à faire vibrer le football en Seine-et-Marne !



Le 8 mars 2025, ne manquez pas la troisième édition de Toutes Foot !

Cet événement est une belle opportunité de célébrer et mettre à l'honneur tous les rôles que les femmes peuvent occuper dans le monde du football. Venez nombreuses pour partager cette journée placée sous le signe du sport et de la convivialité !

Après des vacances de fin d'année bien méritées pour nos arbitres, ceux-ci étaient de retour sur les installations du District à Montry lors du premier week-end de janvier. Sur la journée complète du Samedi 4, nos officiels ont pu se retrouver pour un moment de convivialité et de travail afin de préparer au mieux la reprise des championnats.



Dans le cadre du développement du Football Féminin, l'US TORCY a organisé le 05/01 dernier un Tournoi Futsal Féminin regroupant des équipes départementales et régionales. Une belle réussite saluée par toutes les participantes.

Rejoignez-nous!

Le Point
Comm'

Janvier 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)





Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 janvier 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 28247247

**Pontault Comb Port – Nanteuil les Meaux 2
Seniors D3 du 08/12/24**

Match 28245392

**Trilport – Nanteuil Les Meaux
Seniors D2 du 24/11/24**

Match 28245397

**Chelles As – Othis CO
Seniors D2 du 01/12/24**



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 27 janvier 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 28914409

Moret Veneux Sab Fc – Crecy Fc

U16 D2 du 01/12/24

Match 28915267

Avonnaise US Foot 21 – Lieusaint Foot As 21

U18 D2C du 15/12/24

Match 28911684

Hericy Vul. Sam 31 – Nandy F.C 31

Vétérans D2C du 08/12/24



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 29 janvier 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 28913378
Combs La Ville CA – Nanteuil Les Meaux
U18 D1 du 01/12/24

AUDITIONS

Match 28247747
Varenes Fc – Gatinais Val de Loing
Seniors D3 du 01/12/24

REPRISE DE DOSSIER

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Gretz Tournan

Equipes présentes : Gretz Tournan 1 – Moissy 3 – Verneuil 1

Match 28938628
Amicale Montereau – Briard S.C 21
U18 D1 du 19/01/25

Match 28247485
Ferrières Brie U.S.D. 1 – Lagny Messagers FUS 21
Seniors D3C du 19/01/25

Match 28245962
Combs La Ville– Ponthierry US 1
Seniors D2C du 19/01/25

Match 28246533
Savigny Le Temple Fc 1 – Coulommiers Brie F 1
Seniors D2B du 19/01/25

Match 28914424
Loing FCI – Crecy FC
U16 D2C du 19/01/25

CHAMPIONNAT

Match 28912920
Pontault Comb – Pommeuse Faremoutier 31
Vétérans D3B du 26/01/25

Match 28917868
Loing Fci – Avonnaise US Foot 21
U14 D2C du 26/01/25

Match 28919820
Nandy Fc 21 – Gatinais Val de Loing 21
U14 D3C du 25/01/25

Match 28881471
Snie Fc 5 – Crecy Fc 5
CDM D1 du 26/01/25

Match 28881475
Lieusaint Foot AS 5 – Hericy V. Sam
CDM D1 du 26/01/25

Match 28913414
Gretz Tournan 21 – Claye Souilly S 22
U18 D1 du 25/01/25

Match 28938631
Mormant FC 21 – Savigny Le Temple 21
U18 D1 du 26/01/25

Match 29721690
Villenoy AC 21 – Lagny Messagers FUS
U18 D3A du 26/01/25

Match 29721649
Lognes US 21 – Villeparisis USM 22
U18 D3A du 26/01/25

Match 28239108
Mitry Compans Goelly 2 – Villeparisis USM 1
Seniors D1 du 26/01/25

Match 28246541
Pin Villevaude AS le 1 – Mormant FC 1
Seniors D2B du 26/01/25

Match 28279297
Briard SC – Melun Fc 2
Seniors D2C du 26/01/25

Match 28247198
Changis St Jean – Champs S/Marne Foot
Seniors D3B du 26/01/25

Match 28247261
Pontault Comb Port 2 – Crecy Fc 2
Seniors D3C du 26/01/25

Match 28247488
Collégien AS 1 – Lagny Messagres F US 1
Seniors D3C du 26/01/25

Match 28247676
Amicale Montereau As 2 – Nangis Es 1
Seniors D3 du 26/01/25

Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25

Match 28247612
Fc Villiers St G 1 – Alliance 77 1
Seniors D3D du 26/01/25

Match 29616892
BS Academy B – ESP SLT
Seniors D2 Futsal du 11/01/25

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 29236832
Ferrières Brie usd 21 – Pontault Com. Usm 23
U14 D4D du 25/01/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28922058
Courtry Academie- Noisiel
Seniors Futsal du 08/12/24

MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024

Match 28246960
Champs S/ Marne Foot – Pontault Com Usm 2
Seniors D3B du 15/12/24

AUDITIONS

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Vaires

Equipes présentes : Vaires 1 – Congis 1 – Breuilloise 2 – St Mard 2



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 28 janvier 2025

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaires de séance : Gilles TANNIER (partiellement) – Isabelle CHILARD

Présents : Ludovic VANTYGHM

Jour de Coupe U10-U11 du 7/12/2024

Club Organisateur : La Forêt

Equipes présentes : La Forêt 1 – Fontainebleau 12 – Avon 2

Appel interjeté par le club de PAYS DE FONTAINEBLEAU RC du 13 décembre, d'une décision de la Commission Football Animation du 12 Décembre 2024 (publié dans le journal officiel N° 349 du 13 Décembre 2024), rappelée ci-après :

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que Fontainebleau n'a pas laissé sa feuille de composition, cette dernière étant envoyée par mail le lundi 9/12 au club recevant,

Considérant que les rencontres ne peuvent démarrer sans que le club recevant récupère les feuilles de composition de chaque club,

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition sur place malgré les nombreux rappels effectués depuis début de saison par la commission

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Fontainebleau 12. Qualification des équipes de Avon 2 et La Forêt 1

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de PAYS DE FONTAINEBLEAU RC pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après avoir noté les rapports et les absences excusées :

Du Club de LA FORET :

- M. LECOTONNEC Alexis (Educateur)
- M. BOURGEOIS Philippe (Correspondant)

Après audition des personnes présentes :

Du Club de PAYS DE FONTAINEBLEAU RC :

- M. MAYER WELLER Aurélien (Educateur)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que dans le rapport de M. LECOTONNEC Alexis du club de LA FORET, celui-ci précise que « le jour des rencontres l'éducateur de Pays de Fontainebleau était bien en possession de la feuille de match complétée et c'est moi qui lui ai demandé de me l'envoyer par mail pour la faire suivre ensuite au district ».

Considérant que dans le courrier de M. BOURGEOIS Philippe, correspondant du club de LA FORET, celui-ci confirme que c'est bien notre éducateur qui lui a demandé de l'envoyer par mail pour la faire suivre ensuite au district (ce que je ne savais pas lors de la demande de Xavier MOPIN). La feuille de match de Pays de Fontainebleau m'a ensuite été transmise par mail. Notre club considère d'une part que le Pays de Fontainebleau n'était pas en faute et que les enfants de cette équipe méritent leur qualification pour le tour suivant gagnée sur le terrain.

Considérant que M. MAYER WELLER Aurélien (Educateur) de PAYS DE FONTAINEBLEAU RC confirme les informations du club de LA FORET et que cette situation nous a été imposée.

Considérant qu'il n'y a pas eu de volonté de ne pas faire les formalités d'avant match puisqu'elles ont été faites et que seule une erreur de communication de la part du club de LA FORET pour l'envoi de celle-ci.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission infirme la décision rendue en première instance

La Commission requalifie l'équipe de Fontainebleau 12

Et rappelle le club de La Foret à ces devoirs administratifs concernant les formalités d'avant et d'après match.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Crédit du club de PAYS DE FONTAINEBLEAU RC : 64 €

CHALLENGE IDF U11 du 7/12/2024

Club Organisateur : Melun

Equipes présentes : Melun 2 – Avon 1 – Roissy 1 – Ozoir 2

Appel interjeté par le club de ROISSY EN BRIE US du 16 décembre, d'une décision de la Commission Football Animation du 12 Décembre 2024 (publié dans le journal officiel N° 349 du 13 Décembre 2024), rappelée ci-après :

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que Roissy n'a pas laissé sa feuille de composition,

Considérant que les rencontres ne peuvent démarrer sans que le club recevant récupère les feuilles de composition de chaque club,

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition malgré les nombreux rappels effectués depuis début de saison par la commission,

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Roissy 1. Qualification des équipes de Avon 1 et Ozoir 2

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de ROISSY EN BRIE US pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de ROISSY EN BRIE US :

- M. ANNADO Fabien (Educateur)
- M. DIOUF Mamadou (Directeur sportif)

Du Club de MELUN :

- M. GENTILS Jean marie (Représentant du club)
- M. GENTILS Stéphane (Correspondant)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'éducateur du club de ROISSY EN BRIE a aidé le jeune éducateur de 16 ans du club de MELUN à mettre en place le plateau et lui a indiqué que le double 8 était à réaliser une seule fois avant le début des rencontres et pas lors de match nul. Après cela l'éducateur a donné la feuille de Roissy entièrement remplie et celui-ci a été la poser sur le banc des remplaçants par le jeune de Melun.

Considérant que M. DIOUF Mamadou, le Directeur sportif du club de ROISSY EN BRIE demande systématiquement à ses éducateurs de faire une photo avant de donner les feuilles au club recevant. La feuille de Roissy a été demandée au club de Melun qui ne l'avait pas car elle a dû s'égarer. C'est en voyant le PV de la Commission Football Animation que M. DIOUF Mamadou a envoyé la photo de la feuille.

Considérant que le club de MELUN a égaré la feuille, la sanction ne peut pas être imputée au club de ROISSY EN BRIE.

L'instruction et la délibération se sont déroulées hors de la présence de M. TANNIER Gilles

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission infirme la décision rendue en première instance

La Commission requalifie l'équipe de ROISSY 1

Et rappelle le club de La Foret à ces devoirs administratifs concernant les formalités d'avant et d'après match.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Crédit du club de ROISSY EN BRIE US : 64 €

**MATCH 28913598
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024**

Appel interjeté par le club de DAMMARIE LES LYS du 12 janvier, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 07 Janvier 2025 (publié dans le journal officiel N° 352 du 10 Janvier 2025), rappelée ci-après :

Réserves du club d'OZOIR sur les joueurs n° 3 et 4 de DAMMARIE, inscrits sur la feuille de match qui ne seraient pas ceux ayant participé à la rencontre

La Commission,

Regrettant l'absence des personnes convoquées du club de DAMMARIE

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que les représentants du club d'OZOIR reconnaissent avoir un doute concernant le joueur n° 3 MIKANDA Lucas car la photo de la licence est ancienne

Considérant que le joueur n° 4 SAMASSA Samba présent sur le terrain ne ressemble pas à la photo de la licence (peau plus foncée, port de lunettes) et qu'il a fait une erreur sur sa date de naissance

Considérant que l'arbitre officielle confirme la suspicion concernant le joueur n°4

Par ces motifs

Donne match perdu à l'équipe de DAMMARIE FC 21 (-1 point ; 0 but) pour suspicion de fraude sur identité et en attribue le gain à OZOIR 21 (3 points ; 3 buts)

Transmets le dossier à la Commission de discipline

Débit de DAMMARIE : 43,50 €

Crédit d'OZOIR : 43,50€

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de DAMMARIE LES LYS pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

- Regrettant l'absence de M. DA SILVA Manuel, délégué officiel
- Regrettant l'absence de Mme. FRUTEAU Elynah, arbitre officiel, qui avait répondu à la convocation en précisant par mail qu'elle serait présente et qui a tenté de se connecter à la Visio mais qui a reçu un message « vous ne pouvez pas participer à cette réunion.... », malgré plusieurs tentative de sa part elle n'a jamais pu se connecter.

Après audition des personnes présentes :

Du Club de DAMMARIE LES LYS :

- M. MAVINDI Dimitri (Educateur)
- M. SAMPAIO Ricardo, (Arbitre assistant 2)
- M. MIKANDA Lucas, (Joueur N°3)
- M. SAMASSA Samba, (Joueur N°4)
- M. ZAÏMI Nordine, (Directeur sportif)
- M. Xxx ALI SADIKI RACHID (dirigeant)

Du Club de OZOIR FC :

- M. GONCALVEZ PEREIRA Patrick (Educateur)
- M. TREMPONT Rémy (Arbitre assistant 1)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. ZAÏMI Nordine, Directeur sportif du club de DAMMARIE LES LYS, non présent au match, certifie que c'était bien les deux joueurs inscrits sur la feuille de match, ici présent à la réunion de ce soir, qui ont participé à la rencontre.

Considérant que le club de DAMMARIE LES LYS justifie l'absence de représentant du club à la Commission des Statuts et Règlements du 07 janvier suite à un problème de communication sur la date de la convocation, mais qu'ils ont tous répondu présent ce soir.

Considérant que le club de DAMMARIE LES LYS affirme que l'Arbitre et le Délégué ont formellement validé l'identité des joueurs en question.

Considérant que le Président de la Commission a posé plusieurs questions aux deux joueurs (sur leurs identités, adresses, lieux de naissance, etc.) et que ceux-ci ont répondu correctement.

Considérant que la parole a été donnée par la suite à M. GONCALVEZ PEREIRA Patrick, l'éducateur du club d'OZOIR FC, qui a affirmé qu'aucune des personnes, du club de DAMMARIE LES LYS, présentes ce soir, n'étaient présentes au match en dehors de l'arbitre assistant M. SAMPAIO Ricardo.

Les deux joueurs présents ce soir sont bien les joueurs des licences inscrits sur la feuille de match et correspondent aux photos présentées le jour du match, mais ce ne sont pas eux qui ont participé à la rencontre. Ajoutant également que la personne qui a réalisé les procédures d'avant match, qui a posé une réclamation d'avant match, qui a signé la FMI, qui était sur le banc de touche et qui a dirigé les joueurs durant toute la rencontre n'était pas M. MAVINDI Dimitri mais l'autre personne dirigeante, présente ce soir à la visio.

Considérant que M. GONCALVEZ PEREIRA Patrick relate qu'il a eu une discussion avec cette personne inscrite sous le nom de M. MAVINDI Dimitri en lui faisant part qu'il ne ressemblait pas à la photo sur sa licence et que celui lui a répondu « n'importe quoi ».

Considérant que M. TREMPONT Rémy, Arbitre assistant du club d'OZOIR FC, confirme les dires de M. GONCALVEZ PEREIRA Patrick.

Considérant que suite à la demande de M. ZAÏMI Nordine de libérer les joueurs car une personne du club devait les ramener chez eux (ou leurs parents attendaient pour les ramener à la maison) l'autorisation de partir leur a été donnée.

Considérant que M. MAVINDI Dimitri confirme que pour des raisons professionnelles il n'avait pas pu être présent au début de la rencontre et que c'est un dirigeant licencié au club qui avait pris sa place. Il affirme qu'il est arrivé pendant le match mais qu'il est resté derrière la main courante. Il ajoute également que l'éducateur d'Ozoir l'a bien vu, puisqu'à l'issue du match il est venu demander à l'Arbitre le motif d'expulsion du gardien de l'équipe de DAMMARIE LES LYS et il y avait l'éducateur d'Ozoir.

Considérant que M. ZAÏMI Nordine dit que l'on est passé à coté du sujet, que déjà le club d'OZOIR a gagné le match et qu'il ne comprend pas pourquoi on s'acharne en appuyant la réclamation, et que l'on est hors sujet concernant l'éducateur. Ceci car Ozoir savait qu'il ne pouvait pas gagner le match en faisant une réclamation sur l'éducateur. Et d'ajouter que cela n'a pas été évoqué précédemment, donc ce n'est pas à aborder et qu'il faudrait une accentuation sur la présomption d'innocence.

Considérant également que l'arbitre a demandé les pièces d'identités des joueurs lors de la réserve d'avant match et que les dirigeants on refusé de donner les pièces.

Considérant les versions données par les deux clubs divergentes, il n'y a pas d'éléments qui permettent de modifier l'avis de l'arbitre officiel de la première commission.

Considérant qu'il n'y a rien qui puisse permettre de lever la suspicion de fraude sur identité.

L'instruction et la délibération se sont déroulées hors de la présence de M. TANNIER Gilles

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance et transmet le dossier à la Commission de Discipline

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de DAMMARIE LES LYS : 64 €



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 28 janvier 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe ESTEVE - Christophe LE MINOUX – Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Assiste : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISES DE DOSSIERS

Championnat

MATCH 28239058

LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1

SENIORS D1 DU 12/01/2025

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 15 janvier 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de LOGNES a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que M. BAPTISTA Christopher confirme être présent lors de la rencontre mais derrière la main courante

La Commission demande aux 3 arbitres officiels de la rencontre, M. PROTIN Noël, GOMIS François et ANDRE Fabien, l'identité des personnes présentes sur le banc de touche de LOGNES pour le 03/02/2025

MATCH 28279288

AVONNAISE 1 – BOISSISE PRINGY 1

SENIORS D2C DU 12/01/2025

Demande d'évocation du club de BOISSISE PRINGY en date du 20 janvier 2025 concernant les joueurs de AVONNAISE, M. FOFANA Alan et OULAD CHIKH AMAR Rayan, susceptibles d'être suspendus à la date de la rencontre,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de AVONNAISE n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. FOFANA Alan été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 12/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de AVONNAISE évoluant en Senior D2C n'a pas disputé de rencontre officielle :

Considérant que le joueur figure sur la FMI du 12/01/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvaient donc prendre part à la rencontre en rubrique

Considérant que le joueur M. OULAD CHIKH AMAR Rayan été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 12/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de AVONNAISE évoluant en Senior D2C n'a pas disputé de rencontre officielle :

Considérant que le joueur figure sur la FMI du 12/01/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvaient donc prendre part à la rencontre en rubrique

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de AVONNAISE 1, et en attribue le gain, (3 points ; 1 but) à l'équipe de BOISSISE PRINGY 1.

De plus, elle inflige aux joueurs, M. FOFANA Alan et OULAD CHIKH AMAR Rayan, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 03/02/2025

RSG District article 40.1

- Débit de AVONNAISE: 43.50 € + 90€,

- Crédit de BOISSISE PRINGY : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28246531

ROISSY 1 – EMERAINVILLE 1

SENIORS D2B DU 19/01/2025

Demande d'évocation du club de EMERAINVILLE en date du 21 janvier 2025 concernant le joueur de ROISSY, M. KEITA Ibrahim, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de ROISSY a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. KEITA Ibrahim été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 19/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de ROISSY évoluant en Senior D2B n'a pas disputé de rencontre officielle :

Considérant que le joueur figure sur la FMI du 19/01/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre en rubrique

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ROISSY 1, et en attribue le gain, (3 points ; 0 but) à l'équipe de EMERAINVILLE 1.

De plus, elle inflige au joueur, M. KEITA Ibrahim, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 03/02/2025

RSG District article 40.1

- Débit de ROISSY : 43.50 € + 45€,

- Crédit de EMERAINVILLE : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 29721685**VILLEPARISIS 22 – FERTE/J 21****U18 D3A DU 15/12/2024**

Courriel en date du 07/01/2025 du club de FERTE/J indiquant que les joueurs M. PIARD MOUCAMOUINE Steban et RIBEIRO Tiago ont fait l'objet d'une demande au service licence de la LPIFF les concernant, leurs anciens clubs ayant fait forfait général dans la catégorie U18.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que, dans son PV du 17/12/2024, la Commission a donné match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de FERTE/J pour avoir fait participer 4 joueurs mutés dont 2 hors période,

Considérant qu'au moment de statuer le 17/12/2024, la Commission a valablement constaté que les 2 joueurs mis en cause étaient mutés hors période et que cette qualification était conforme aux règlements applicables au moment des faits ;

Considérant que, conformément au principe de stabilité des compétitions et de sécurité juridique, les décisions prises sur la base d'une situation réglementaire existante au jour du match ne peuvent être remises en cause par des éléments obtenus ultérieurement,

Considérant que le club de FERTE/J a saisi la LPIFF suite à la publication du PV du 17/12/2024 et que le service licence a rectifié le statut des joueurs le 06/01/2025, soit postérieurement au match concerné,

Considérant que la modification administrative du statut des joueurs ne peut avoir d'effet rétroactif sur une décision réglementaire rendue en conformité avec les règlements au moment des faits,

conformément à la jurisprudence en matière d'irrégularité de qualification des joueurs,

Considérant que la responsabilité du club dans la gestion des statuts des joueurs implique d'anticiper les demandes de régularisation et que le club aurait dû solliciter la LPIFF avant le déroulement du match du 15/12/2024 afin de bénéficier d'une éventuelle dispense de mutation,

Par ces motifs,

Maintient la décision du 17/12/2024 et dit que les 2 joueurs susnommés sont désormais dispensés de mutation, sans effet rétroactif sur la sanction prise à l'encontre du club.

MATCH 28247547**JOUY YVRON 1 – FC GUIGNES 1****SENIORS D3D DU 19/01/2025**

Observation d'après match du club de GUIGNES concernant l'état du terrain en partie gelé et avec du brouillard.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Après lecture du rapport de la déléguée de GUIGNES, confirmant le terrain gelé ainsi que la présence de brouillard persistant empêchant de bien distinguer les lignes

Considérant que le match a été joué et a été à son terme.

Par ces motifs dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29616732**FUTSAL MRT 2 – CROISSY 1****SENIORS FUTSAL D2A DU 24/01/2025**

Match non joué, absence du club de CROISSY

Courriel de FUTSAL MRT concernant la rencontre en référence, indiquant être présent sur les installations le 24/01/2025, et avoir rempli la feuille de match indiquant qu'aucune personne de CROISSY n'étant présente à l'heure de la rencontre

La Commission, ,

Jugeant en premier ressort,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'équipe de CROISSY 1 n'était pas présente au coup d'envoi,
Après en avoir délibéré

Décide, match perdu par forfait (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CROISSY 1 et en attribue le gain (3 points ; 5 buts) à l'équipe de FUTSAL MRT 2.

RSG District Article 40.1

Débit CROISSY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29234967

COURTRY ACADEMIE 21 – MCG 22

U14 D4A DU 25/01/2025

Réserves du club de MCG, concernant le nombre de joueurs mutés de COURTRY ACADEMIE 21 susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de COURTRY ACADEMIE 21 a inscrit sur la FMI :

- M. BAUCHE Adam, (Enregistrement le 24/09/2024), MH
- M. DANTHIOKO Bilal Houmany, (Enregistrement le 07/11/2024), MH
- M. SYLVA Hugo, (Enregistrement le 05/07/2024), MN
- M. TALBOT Curtys, (Enregistrement le 021/07/2024), MN

Considérant que l'équipe de COURTRY ACADEMIE 21 ne peut, dans cette catégorie, aligner que 4 joueurs mutés, dont 1 maximum hors période

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de MCG recevables et fondées,

Dit Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de COURTRY ACADEMIE 21, et en attribue le gain, (3 points ; 2 buts) à l'équipe de MCG 22.

RSG District Article 7.5

- Débit de COURTRY ACADEMIE 21 : 43,50€

- Crédit de MCG: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29260979

BRIE DES MORINS 35 – LOGNES 35

+45 ANS Gr .B DU 26/01/2025

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de BRIE DES MORINS a fait une demande de changement d'horaire pour le match en référence (11h au lieu de 9h30)

Considérant que l'accord n'a pas été donné par LOGNES, le match est resté programmé à l'horaire initial

Considérant que l'équipe de LOGNES s'est présentée pour disputer la rencontre alors que le terrain était occupé par un match +55 ans

Considérant que l'équipe de LOGNES n'a pu attendre que le terrain soit disponible

Par ces motifs

Donne match perdu pour erreur administrative à l'équipe de BRIE DES MORINS 35 (0 point ; 0but) et en attribue le gain à l'équipe de LOGNES 35 (3 points ; 0 but)

RSG District Article 40.1

- Débit de BRIE DES MORINS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28247612

**VILLIERS ST G 1 – ALLIANCE 77 1
SENIORS D3D DU 26/01/2025**

Réserves du club de ALLIANCE 77, concernant le nombre de joueurs mutés de VILLIERS ST G susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de VILLIERS ST G a inscrit sur la FMI :

- M. DEON Marvin, (Enregistrement le 09/07/2024), MN
- M. MITRAL Théo, (Enregistrement le 01/07/2024), MN

Considérant que ces 2 joueurs sont mutés

Considérant que dans son PV du 20/06/2024, la Commission Statut de l'Arbitrage indique :

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

Considérant que l'équipe de VILLIERS ST G ne peut aligner que 2 joueurs mutés

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de ALLIANCE 77 recevables mais non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.5

- Débit de ALLIANCE 77 : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29905944

LE MEE 2 – LONGUEVILLE 1

Criterium Espoirs U13 poule O DU 01/02/2025

Courriel du club de LONGUEVILLE en date du 25/01/2025 demandant l'application de l'article 23.8.- *Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de LE MEE 2 a été déclarée forfait lors du match aller, le 25/01/2025

Considérant que le club de LONGUEVILLE n'a pu faire la demande 10 jours avant la rencontre au vu de la date des 2 matches

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 01/02/2025 aura lieu sur les installations du club de LONGUEVILLE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29905989

LE MEE 4 – LONGUEVILLE 2

Criterium Espoirs U13 poule P DU 01/02/2025

Courriel du club de LONGUEVILLE en date du 25/01/2025 demandant l'application de l'article 23.8.- *Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de LE MEE 4 a été déclarée forfait lors du match aller, le 25/01/2025

Considérant que le club de LONGUEVILLE n'a pu faire la demande 10 jours avant la rencontre au vu de la date des 2 matchs

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 01/02/2025 aura lieu sur les installations du club de LONGUEVILLE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29222685

BOIS LE ROI 1 – FONTAINEBLEAU 2

SENIORS D4C DU 09/02/2025

Courriel du club de FONTAINEBLEAU en date du 24/01/2025 demandant l'application de l'article 23.8.- *Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de BOIS LE ROI 1 a été déclarée forfait lors du match aller, le 13/11/2024

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 09/02/2025 aura lieu sur les installations du club de FONTAINEBLEAU

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29239856

DAMMARTIN 35 – MITRY OURCQ PTG 35

+45 ANS Gr.A DU 23/02/2025

Courriel du club de MITRY OURCQ PTG en date du 27/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.

Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 13/10/2024 et 12/01/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 23/02/2025 aura lieu sur les installations du club de MITRY OURCQ PTG

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29721695

FERTE S/J 21 – BRIE FC 22

U18 D3A DU 02/03/2025

Courriel du club de BRIE FC en date du 24/01/2025 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.*

Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 22/09/2024 et 12/01/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 02/03/2025 aura lieu sur les installations du club de BRIE FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29223394

ALLIANCE 77 2 – FONTAINEBLEAU 2

SENIORS D4C DU 16/03/2025

Courriel du club de FONTAINEBLEAU en date du 24/01/2025 demandant l'application de l'article 23.8.- *Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de ALLIANCE 77 2 a été déclarée forfait lors du match aller, le 01/12/2024

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 16/03/2025 aura lieu sur les installations du club de FONTAINEBLEAU

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29881021

LE MEE 1 – MEAUX CS 1

Criterium féminins U13 poule A DU 29/03/2025

Courriel du club de MEAUX CS en date du 23/01/2025 demandant l'application de l'article 23.8.- *Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de LE MEE 1 a été déclarée forfait lors du match aller, le 18/01/2025

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 29/03/2025 aura lieu sur les installations du club de MEAUX CS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28915278

LOING FCI 21 – PONTIERRY 21

U18 D2C DU 26/01/2025

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que la municipalité de BOURRON MARLOTTE a fourni un arrêté municipal de fermeture du terrain

Considérant que le club de LOING FCI a appelé son adversaire pour demander son accord de déplacer le match sur le terrain de GREZ sur LOING

Considérant que le club de PONTIERRY a donné son accord

Considérant que la permanence téléphonique du District a été avertie et a informé la CDA du changement de terrain

Considérant que la permanence téléphonique du District a eu le club de PONTIERRY en ligne, qui a confirmé son accord

Considérant que le club de PONTIERRY ne s'est finalement pas déplacé

Par ces motifs

Dit match perdu par forfait à l'équipe de PONTIERRY (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de LOING FCI (3 points ; 5 buts)

RSG District Article 40.1

- Débit de PONTIERRY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28281751

LE MEE 21 – MEAUX CS 22

U14 D1 DU 25/01/2025

Demande d'évocation du club de LE MEE, en date du 27/01/2025, sur la participation du joueur WAGUE Alhassane susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de MEAUX et demande ses observations pour le 03/02/2025

MATCH 28911518

DAMMARTIN 32 – CROISSY 31

VETERANS D2A DU 26/01/2025

Réclamation d'après match du club de CROISSY sur la participation de joueurs de DAMMARTIN susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe supérieure de DAMMARTIN avait un match programmé ce même jour :

US TORCY 32 – DAMMARTIN 31

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Art 7.9

- Débit de CROISSY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 29617523

DAMMARIE LES LYS 1 – TRILPORT 1

SENIORS FEM D1 DU 25/01/2025

FERMETURES HORS DELAIS

MATCH 28911700

BOMBONNAISE 31 – PAYS BIERES 31

VETERANS D2C DU 26/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **BOMBONNAISE** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de BOMBON par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de PAYS BIERES le 24/01/2025 à 22H46, le match étant programmé le 26/01/2025 à 09H30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272748

BOMBONNAISE 21 – HERICY 21

U16 D3E DU 26/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **BOMBONNAISE** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de BOMBON par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de HERICY le 24/01/2025 à 22H50, le match étant programmé le 26/01/2025 à 14H30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29223381

ALLIANCE 77 2 – BOCAGES 1

SENIORS D4C DU 26/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **ALLIANCE 77** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune d'EVERY GREGY SUR YERRES par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de PAYS BOCAGES le 24/01/2025 à 20H23, le match étant programmé le 26/01/2025 à 15H00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253865

ALLIANCE 77 32 – REAU 31

VETERANS D4C DU 26/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **ALLIANCE 77** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune d'EVERY GREGY SUR YERRES par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de REAU le 24/01/2025 à 20H23, le match étant programmé le 26/01/2025 à 15H00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912388

BRIE NORD 31 – AFPO 31

VET D3A DU 26/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **BRIE NORD** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de ST SOUPPLETS par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de AFPO le 24/01/2025 à 18H23, le match étant programmé le 26/01/2025 à 15H00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAINS IMPRATICABLES

MATCH 28881246

LESIGNY 31 – CHELLES 31

VETERANS D1 DU 19/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29238530

CHATELET 21 – VAUX ROCHETTE 22

U14 D4F DU 25/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29236833

FONTENAY TRES 21 – GRETZ TOURNAN 23

U14 D4D DU 25/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28914426

MORET VENEUX 21 – VAUX ROCHETTE 21

U16 D2C DU 26/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28915195

BREUILLOISE 21 – OTHIS 21

U18 D2B DU 26/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28917866

MORET VENEUX 21 – ESPB/USPBO 21

U14 D2C DU 25/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28881250

TORCY 32 – DAMMARTIN 31

VETERANS D1 DU 26/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28913100

ELSCSLSB 32 – LESIGNY 32

VETERANS D3C DU 26/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

LONGUEVILLE

Tournoi U8/U9 et U10/U11 du 1^{er} mai 2025

Tournoi U12-U13 du 8 mai 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

CHELLES

Tournoi Futsal U10 du 23 février 2025

Tournoi Futsal U11 du 22 février 2025

Tournoi Futsal U12 du 16 février 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

GATINAIS VAL DE LOING

Tournoi U6/U7 et U8/U9 des 19 et 20 avril 2025

Merci de fournir le déroulement du tournoi, nb de matchs/équipe, temps de jeu/match

ROISSY

Tournoi U10 à U12 le 12 avril 2025

Merci de fournir le déroulement du tournoi, nb de matchs/équipe, temps de jeu/match



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 27 janvier 2025

Commission restreinte

*La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882888	25/01/25	CRIT. FEMININ SENIORS Poule A	MEAUX PORTUGAISE 1	MOUSSY NEUF 1
29902675	26/01/25	CRIT. FEMININ U15 Poule A	COURTRY F 1	COULOMMIERS BRIE 1
29881271	26/01/25	CRIT. FEMININ U15 Poule B	VAL D'EUROPE 2	AS REBAIS 1
30009608	25/01/25	CRIT. U15 à 8	VAL DE L'YERRES 1	POMMEUSE FAREMOUTIER 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.ffp.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I.

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29850236	18/01/25	CRIT. ESPOIR U9 Poule A	BRIE EST 31	POMMEUSE FAREMOUTIER 31
29878588	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule C	CRECY FC 31	VAL D'EUROPE
29878678	18/01/25	CRIT U9 EXC Poule F	SAVIGNY LE TEMPLE 31	SENART MOISSY 31
29878707	18/01/25	CRIT U9 EXC Poule G	PAYS DE FONTAINEBLEAU 31	MORMANT FC 31
29878708	18/01/25	CRIT U9 EXC Poule G	MONTERAU ASA 31	C.P.S.P 31
29878798	18/01/25	CRIT U9 EXC Poule J	CRECY FC 32	VAL D'EUROPE 32
29878827	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule K	LOGNES US 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
29878858	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule L	ROISSY EN BRIE 32	PONTAULT COM. UMS 32
29878888	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	SENART MOISSY 32
29878918	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule N	MONTEREAU ASA 32	C.P.S.P 32
29911489	18/01/25	CRIT. ESPOIR U10 Poule A	VAL D'EUROPE 33	BRIE NORD 31
29911491	18/01/25	CRIT. ESPOIR U10 Poule A	CHELLES AS 35	ASM FERTOISE 31
29911519	18/01/25	CRIT. ESPOIR U10 Poule B	VAL D'EUROPE 34	BRIE NORD 32
29911521	18/01/25	CRIT ESPOIR U10 Poule B	CHELLES AS 34	ASM FERTOISE 32

29911562	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule C	VAL D'EUROPE 35	CLAYE SOUILLY 34
29911910	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule H	CHELLES AS 36	BREUILLOISE AS 31
29911973	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule I	MAGNY LE HONGRE 31	DAMMARTIN CS 33
29912023	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule J	FRAT. ESBLY 31	EMERAINVILLE 32
29912025	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule J	BRIE EST 32	COULOMMIERS BRIE 34
29912114	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule K	LIEUSAIN AS 31	BOISSISE PRINGY 31
29912188	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule M	MONTEREAU ASA 33	AVONNAISE US 32
29912180	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule M	BOIS LE ROI FC 31	PONTHIERRY US 31
29912336	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule N	PONTAULT COM. UMS 33	LE MEE SPORTS 33
29912394	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule O	PONTAULT COM. UMS 34	LE MEE SPORTS 34
29912463	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule Q	MONTEREAU AS 34	AVONNAISE US 33
29969036	18/01/25	CRIT U10 EXC	Poule F	PONTAULT COM UMS 35	PAYS DE FONTAINEBLEAU 34
299007665	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule A	VAL D'EUROPE 2	MITRY COMPANS GOELLY 2
29907706	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule B	VAL D'EUROPE 3	MITRY COMPANS GOELLY 3
29907742	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule B	VAL D'EUROPE 4	BRIE NORD 1
29907805	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	PLAINE DE FRANCE 1
29907378	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule G	NOISIEL FA 2	CLAYE SOUILLY 2
29908336	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule K	MAGNY LE HONGRE 1	DAMMARTIN CS 2
29908678	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule L	FRAT. ESBLY FOOT 1	EMERAINVILLE 1
29908680	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule L	BRIE EST 1	COULOMMIERS BRIE 2
29908776	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule N	AFPO 1	PLAINE DE FRANCE 2
29908804	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule O	VILLENOY AC 3	BUCCEENNE AS 2
29908891	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule P	LIEUSAIN AS 1	BOISSISE PRINGY 1
29909454	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule Y	AMICALE BOCAGE 1	DAMMARTIN LES LYS 2
29969128	18/01/25	CRIT U11 EXC	Poule B	SENART MOISSY 1	MORMANT FC 1
29969165	18/01/25	CRIT U11 EXC	Poule C	NANDY FC 1	CLAYE SOUILLY 1
29915964	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule A	COLLEGIEN AS 31	MAGNY LE HONGRE 31

29916048	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule B	NOISIEL FA 32	CS COURTY ACADEMIE 31
29916314	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule F	VILLEPARISIS USM 32	CHELLES AS 32
29916315	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule F	VAIRES US 33	VAL D'EUROPE 33
29916316	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule F	BUSSY ST GEORGES 32	MEAUX ACADEMY 33
29916373	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule G	VILLEPARISIS USM 33	CHELLES AS 33
29916374	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule G	VAIRES US 34	VAL D'EUROPE 34
29916375	18/01/25	CRIT U12 ESPOIR	Poule G	BUSSY ST GEORGES 32	MEAUX ACADEMY 34
29916435	18/01/25	CRIT U12 ESPOIR	Poule H	VILLEPARIS USM 34	CLAYE SOUILLY 33
29916481	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule I	LEIUSAIN AS 31	COMBS LA VILLE 31
29916532	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule J	LIEUSAIN AS 32	COMBS LA VILLE 32
29916721	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	PONTAULT COM. UMS 32
29916841	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule P	PONTHIERRY 32	MONTEREAU ASA 33
29969363	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule A	LOGNES US 34	MEAUX ACADEMY 32
29969419	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule B	VILLEPARISIS UMS 35	MELUN FC 32
29969420	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule B	NOISIEL FA 31	LAGNY MESSAGERS 31
29969449	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule C	US TROCZY 32	CHELLES AS 34
29969480	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule D	CRECY FC 31	DAMMARTIN CS 31
29969597	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule G	COURTRY F 31	CLAYE SOUILLY 32
29905398	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule A	COLLEGIEN 1	MAGNY LE HONGRE 1
29905399	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule A	ASM FERTOISE 1	ST THIBAULT FC 1
29905472	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule B	BUSSY ST GEORGES 1	THORIGNY FC 2
29905763	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule J	SERVON FC 1	COMBS LA VILLE 1
29905764	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Pole J	SAVIGNY LE TEMPLE 1	CESSON VSD 1
29905793	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule K	SERVON FC 2	PONTAULT COM UMS 2
29905840	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule L	AVONNAISE US 2	AMICALE BOCAGE 1
29777546	18/01/25	CRIT U13 EXC	Poule A	COURTRY F 1	VAL DE FRANCE 1
29778450	18/01/25	CRIT U13 EXC	Poule B	NOISEIL FA 1	VAL D'EUROPE 1

29778452	18/01/25	CRIT U13 EXC	Poule B	VAIRES US 1	PONTAULT COM. UMS 1
29881120	18/01/25	CRIT FEM. U13	Poule D	BOIS LE ROI 1	SENART MOISSY 2
29881194	18/01/25	CRIT. FEM. U13	Poule F	BUSSY ST GEORGES 1	COMBS LA VILLE 1
29967471	18/01/25	CRIT. FEM U13	Poule F	BRIARS SC 1	LOGNES US 1
29967647	18/01/25	CRIT FEM. U11	Poule A	SENART MOISSY 1	NANGIS ES 1
30173881	18/01/25	CRIT FEM. U11	Poule B	ENT. ST THIBAULT/TORCY 1	DAMMARTIN CS 2
29967755	18/01/25	CRIT FEM U11	Poule D	SENART MOISSY 2	VARENNES FC 1

ERRATUM du PV du 22/01/2025

CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule E du 14/12/24

- **Match 29969014** - NANTEUIL LES MEAUX 33 – CRECY FC 33

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de NANTEUIL LES MEAUX

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U11 ESPOIR Poule M du 14/12/24

- **Match 29908731** - JOUARRE ASM 2 – QUINCY VOISINS 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de JOUARRE AS

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U11 ESPOIR Poule N du 14/12/24

- **Match 29908780** - NANTEUIL LES MEAUX 2 – VILLENNOY AC 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de NANTEUIL LES MEAUX

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U11 ESPOIR Poule O du 14/12/24

- **Match 29908810** - NANTEUIL LES MEAUX 3 – VILLENNOY AC 3

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de NANTEUIL LES MEAUX

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U11 ESPOIR Poule G du 14/12/24

- **Match 29907978** - CRECY FC 2 – NOISIEL FC 2

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de CRECY FC

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U11 EXCELENCE Poule F du 14/12/24

- **Match 29969301** - CRECY FC 2 – AC VILLENNOY 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de CRECY FC

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM FEMININ U11 Poule B du 15/12/24

- **Match 30173850** - ENT ST THIBAUT/TORCY 1 – VILLEPARISIS 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de ST THIBAUT FC

Pris note

La commission annule l'amende

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

SENGOL 77 553717) *FUTSAL D2 – DIMANCHE à 14 H 00 été comme en hiver (Gymnase de la fraternité) accordé

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
CHAMPS S/MARNE 33	CRIT. U10 ESPOIR	Poule G	22 €
ST GERMAIN LAVAL 1	CRIT. U15 à 8		22 €

FORFAITS

MATCH 53064219 MOUSSY NEUF 1 – BOISSISE PRINGY 1 COUPE CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du 08/02/25

Lecture du courriel du club de BOISSISE PRINGY US avisant du forfait de son équipe

L'équipe de MOUSSY NEUF est qualifiée pour le prochain tour

* **Forfait avisé**

MATCH 29902686 ESP. FEMININ FC 1 – VAIRES US 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule A du 02/02/25

Lecture du courriel du club de ESPOIR FEMININ FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29881272 DAMMARTIN CS 1 – SENART MOISSY 2 CRITERIUMS FEMININ U15 Poule B du 26/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe SENART MOISSY ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 30009610 HERICY VULAINES SAM. 1 – ST GERMAIN LAVAL 1 CRITERIUM U15 à 8 du 01/02/25

Lecture du courriel du club de ST GERMAIN LAVAL avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ST GERMAIN LAVAL**

MATCH 29850239 OTHIS CO 31 – BRIE EST 31 CRITERIUMS ESPOIR U9 Poule A du 25/01/25

Lecture du courriel du club d'OTHIS CO

L'équipe BRIE EST ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29878843 US TORCY 32 – MITRY COMPANS GOELLY 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule K du 01/02/25

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29911724 VAL DE France 35 – CHAMPS S/MARNE 33 CRITERIUMS ESPOIRS U10 Poule G du 18/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe CHAMPS S/MARNE ne s'est pas présentée

***3^{ème} Forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de CHAMPS S/MARNE 33**

MATCH 29911986 MAGNY LE HONGRE 31 – CS COUNTRY ACADEMIE 32 CRITERIUMS ESPOIRS U10 Poule I du 01/02/25

Lecture du courriel du club de COUNTRY ACADEMIE avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29912478 BAGNEAUX NSP 31 – CHATELET EN BRIE 32 CRITERIUMS ESPOIRS U10 Poule Q du 01/02/25

Lecture du courriel du club de LE CHATELET EN BRIE avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29907759 VAL D'EUROPE 4 – MITRY COMPANS GOELLY 4 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule C du 25/01/25

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29908808 BUCCEENNE AS 2 – NANTEUIL LES MEAUX 3 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule 0 du 25/01/25

Lecture du courriel du club de NANTEUIL LES MEAUX AS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29908936 CHAMPENOIS MV 2 – SERVON FC 2 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule Q du 01/02/25

Lecture du courriel du club de SERVON FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29908920 CESSON VSD 2 – SERVON FC 2 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule Q du 18/01/25

Lecture du courriel du club de SERVON FC avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29909457 PAYS DE FONTAINEBLEAU 2 – AMICALE BOCAGE 1 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule Y du 25/01/25

Lecture du courriel du club de l'AMICALE BOCAGE avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29969602 CHAMPS S/MARNE 33 – COURTRY FC 31 CRITERIUMS U12 EXCELLENCE Poule G du 25/01/25

Lecture du courriel du club de COURTRY F. avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29916052 CRECY FC 32 – DAMMARTIN CS 32 CRITERIUMS ESPOIRS U12 Poule B du 25/01/25

Lecture du courriel du club de CRECY FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29916188 MOUISSY NEUF 31 – ST MARD 32 CRITERIUMS ESPOIRS U12 Poule C du 25/01/25

Lecture du courriel du club de ST MARD AS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29881009 MEAUX ACADEMY 1 – LE MEE SPORTS 1 CRITERIUMS FEMININ U13 Poule A du 18/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe LE MEE SPORTS ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29968861 AFPO 2 – COURTRY 1 CRITERIUMS ESPOIRS U13 Poule H du 25/01/25

Lecture du courriel du club de COURTRY F. avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905841 CHAMPENOIS MV 1 – AVONNAISE US 2 CRITERIUMS ESPOIRS U13 Poule L du 25/01/25

Lecture du courriel du club d'AVONNAISE US avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905932 ELSCSLSB 1 – LE MEE 2 CRITERIUMS ESPOIR U13 Poule O du 25/01/25

Lecture du courriel du club de LONGUEVILLE SCLN et de la feuille de match

L'équipe LE MEE SPORTS ne s'est pas présentée

***2ème Forfait non avisé**

MATCH 29905977 ELSCSLSB 2 – LE MEE 4 CRITERIUMS ESPOIR U13 Poule P du 25/01/25

Lecture du courriel du club de LONGUEVILLE SCLN et de la feuille de match

L'équipe LE MEE SPORTS ne s'est pas présentée

***1er Forfait non avisé**

MATCH 29616897 ESP SLT 1 – BOIS LE ROI 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 25/01/25

Lecture du courrier du club de BOIS LE ROI FC avisant du forfait de son équipe

***1er Forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 25 et 26 janvier 2025

MATCH 29882946 MARLES AC 1 – MORMANT FC 2 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 25/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de MARLES AC pour disputer la rencontre sur les installations du club de MORMANT

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29881270 QUINCY VOISINS US 2 – CHAMPS S/MARNE 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 26/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de AS CHAMS SUR MARNE pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882272 COMBS LA VILLE 1 – LE MEE SPORTS 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 26/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de COMBS LA VILLE pour disputer la rencontre le 11/05/25 au lieu du 26/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967395 ST PATHUS OISSERY 1 – DAMMARTIN CS 1 CRITERIUM FEMININ U13 Poule C du 25/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de ST PATHUS OISSERY pour disputer la rencontre sur les installations du club de DAMMARTIN CS

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909784 NANDY FC 2 – JOUY YVRON 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AA du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de NANDY FC pour disputer la rencontre le 15/02/25 au lieu du 01/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909886 FONTENAY TRESIGNY 2 – CHEVRY COSSIGNY 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AC du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de FONTENAY TRESIGNY pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909950 VERNEUIL L'ETANG USM 1 – ALLIANCE 77 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AD du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de VERNEUIL L'ETANG pour disputer la rencontre le 15/02/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29908966 ARC EN CIEL 1 – CHEVRY COSSIGNY FC 3 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule R du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de CHEVRY COSSIGNY pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 30173849 DAMMARTIN CS 2 – VILLEPARISIS USM 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule B du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de DAMMARTIN CS pour disputer la rencontre le 15/02/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967756 EFPF 1 – SENART MOISSY 2 CRITERIUM FEMININS U11 Poule D du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de EFPF pour disputer la rencontre le 12/04/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29905768 BRIARD SC 1 – SERVON FC 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule J du 25/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de SC BRIARD pour disputer la rencontre sur les installations du club de SERVON FC

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 1^{er} et 2 février 2025](#)

MATCH 29882971 FC GUIGNES 1 – MELUN FC 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de FC GUIGNES pour disputer la rencontre sur les installations du club de MELUN FC

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29902685 ST PATHUS OISSERY 1 – QUINCY VOISINS 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule A du 02/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de ST PATHUS OISSERY pour disputer la rencontre sur les installations du club de QUINCY VOISINS à 9H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882285 BAGNEAUX NSP 1 – MELUN FC 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 02/02/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de BAGNEAUX NSP pour disputer la rencontre le 09/03/25 au lieu du 02/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882316 NANGIS 1 – PONTIERRY 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule E du 02/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de PONTIERRY US pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878514 VARENNES FC 1 – CESSON VSD 1 CRITERIUM ESPOIR U9 Poule C du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de VARENNES FC pour disputer la rencontre sur les installations du club de CESSON VSD

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878633 US TORCY 31 – MITRY COMPANS GOELLY 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule D du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de TORCY US pour disputer la rencontre sur les installations du club de MITRY COMPANS GOELLY

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29912622 ALLIANCE 77 31 – LESIGNY USC 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule T du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de ALLIANCE 77 pour disputer la rencontre sur les installations du club de LESIGNY USC

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29912204 VARENNES FC 32 – AVONNAISE US 31 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule M du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de VARENNES FC pour disputer la rencontre sur les installations du club de AVONNAISE US

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29912479 VARENNES FC 33 – AVONNAISE US 33 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule Q du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de VARENNES FC pour disputer la rencontre sur les installations du club de AVONNAISE US

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29969023 ST PATHUS OISSERY 33 – CRECY FC 33 CRITERIUM U10 EXCELLENCE
Poule E du 01/02/25**

Demande d'inversion par courriel du club de ST PATHUS OISSERY pour disputer la rencontre sur les installations du club de CRECY FC

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29969081 JOUARRE ASM 31 – LAGNY MESSAGERS 34 CRITERIUM U10 EXCELLENCE
Poule G du 01/02/25**

Demande d'inversion par FOOTCLUBS du club de JOUARRE AS pour disputer la rencontre sur les installations du club de LAGNY MESSAGERS

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967662 EFSSM 2 – NANGIS 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule A du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de NANGIS ES pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 01/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29909828 MARLES AC 1 – BRIARD SC 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AB du
01/02/25**

Demande d'inversion par FOOTCLUBS du club de MARLES AC pour disputer la rencontre sur les installations du club de SC BRIARD

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29909960 BOMBONNAISE 1 – CHATELET EN BRIE 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule
AD du 01/02/25**

Demande d'inversion par courriel du club de BOMBONNAISE AS pour disputer la rencontre sur les installations du club de LE CHATELET EN BRIE

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29909899 MARLES AC 2 – MORMANT FC 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AC du
01/02/25**

Demande d'inversion par courriel du club de MARLES AC pour disputer la rencontre sur les installations du club de MORMANT FC

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29908319 VAL DE France 3 – COLLEGIEN AS 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule J du
01/02/25**

Demande d'inversion par courriel du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre sur les installations du club de COLLEGIEN

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29908906 BOISSISE PRINGY 1 – SERVON FC 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule P du
01/02/25**

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations du club de SERVON FC

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29908789 AFPO 1 – CFCSO 1 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule N du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de AFPO pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29908790 NANTEUIL LES MEAUX 2 - F.C.C.N 1 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule N du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de FC CHAUCONIN pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29908791 LA PLAINE DE FRANCE 2 – VILLENY FC 2 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule P du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de LA PLAINE DE FRANCE pour disputer la rencontre sur les installations du club de VILLENY

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29969113 MEAUX ACADEMY 1 – VAIRES US 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule A du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de MEAUX ACADEMY pour disputer la rencontre le 29/01/25 à 17H00 au lieu du 01/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29969212 MELUN FC 1 – NOISIEL FA 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule D du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de NOISIEL pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29916887 PAYS DE BIÈRE 31 – VARENNES FC 31 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule Q du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de VARENNES FC pour disputer la rencontre le 08/01/21 au lieu du 01/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967407 ST PATHUS OISSERY 1 – DAMMARTIN CS 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule C du 01/02/25

Demande d'inversion par courriel du club de ST PATHUS OISSERY pour disputer la rencontre sur les installations du club de DAMMARTIN CS à 12H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 229881207 BUSSY ST GEORGES 1- ENT. ST THIBAUT/TORCY 1 CRITERIUM FEMININ U13 Poule F du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de BUSSY ST GEORGES pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29261427 PIN VILLEVAUDE 41 – MOUSSY NEUF 40 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 02/02/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de LE PIN VILLEVAUDE pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29258025 VILLEPARISIS USM 40 – CLAYE SOUILLY 40 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 02/02/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS USM pour disputer la rencontre le 10/04/25 à 20H15 au lieu du 02/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241535 LAGNY MESSAGERS 40 – LOGNES US 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 02/02/25

Demande d'inversion par FOOTCLUBS du club de LAGNY MESSAGERS pour disputer la rencontre sur les installations du club de LOGNES US

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29242078 HERICY VUL. SAM. 40 – CESSON VSD 40 CRITERIUM 55 ANS Poule E du 02/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de HERICY VULAINES SAM. pour disputer la rencontre le 23/03/24 à 9H30 au lieu du 02/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29616903 FERTE SS/JOUARRE 2 – ESP SLT 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 02/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de ESPERANCE SAVIGNIENNE pour disputer la rencontre le 10/02/25 à 21H30 au lieu du 02/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 8 et 9 février 2025](#)

MATCH 53064201 AS REBAIS 1 – ST PATHUS OISSERY 1 COUPE 77 U15 FEMININ du 09/02/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de AS REBAIS pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu du 10H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Rencontre du 12 février 2025](#)

MATCH 29616907 AVON FC 2 – FERTE SS/ JOUARRE 2 SENIORS D2 Poule B du 12/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de AVON FC pour disputer la rencontre le 15/02/25 à 19H00 au lieu du 12/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 15 et 16 février 2025](#)

MATCH 29241673 COULOMMIERS BRIE F 40 – VAL D'EUROPE 40 CRITERIUM 55 ANS Poule C du 08/12/25

Cette rencontre se déroulera le 16 Février 2025 à 9H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 22 et 23 février 2025](#)

MATCH 30089559 US TORCY PVM 2 – VAUX LA ROCHETTE 1 COUPE 77 U18F du 22/02/22

L'équipe de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE jouant en championnat U18 F R3 le même jour, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

La commission demande aux 2 clubs de leur faire parvenir une nouvelle date pour sa réunion du 04/02/25. Date limite de jeu le 12/03/25

MATCH 30089471 US TORCY 2 – EFPF 1 COUPE 77 U15F du 22/02/22

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de TORCY US pour disputer la rencontre le 01/02/25 au lieu du 22/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Prochaine réunion le mardi 4 février 2025

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 30 janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Forfaits généraux

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

COUPE 77 U15

Tour 1 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 26/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**15/02/2025 Vaires 1 – Pontault UMS 1*

**15/02/2025 Briard SC 1 – Varennes 1*

Tour 2 – 1/8^e de Finale : Samedi 01/03/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Champs AS 1 - *Briard SC 1 ou Varennes 1 (15/02/2025)*

B : Magny 1 – Crecy 1

C : Montereau 1 – Combs 1

D : Trilport 1 – Bussy 1

E : Mouroux 1 – Meaux CS 2

F : Savigny FC 1 - *Vaires 1 ou Pontault UMS 1 (15/02/2025)*

G : Torcy 2 – Coulommiers 1

H : Gretz T. 1 – Melun FC 1

Tour 3 – 1/4 de Finale : Samedi 12/04/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 – 1/2 de Finale : Samedi 10/05/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 - Cadrage 1/4 de Finale : Samedi 15/02/2025

A : Bussy 21 – Dammarie FC 21

B : Fontainebleau 21 (Exempt)

C : Meaux CS 21 – Torcy 22

D : Torcy 21 (Exempt)

E : Senart M. 22 – Vaires 21

F : Senart M. 21 (Exempt)

G : Champs AS 21 – Melun FC 22

H : Melun FC 21 (Exempt)

Tour 2 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Fontainebleau 21

2 : Vainqueur C – Torcy 21

3 : Vainqueur E – Senart M. 21

4 : Vainqueur G – Melun FC 21

Tour 3 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U14

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Brie FC 21 – Val d'Europe 21

B : Meaux CS 22 – Pontault UMS 21

C : Le Mée 21 – Torcy 23

D : MCG 21 – Le Pin 21

E : Magny 1 – Lieusaint 21

F : Claye S. 21 – Roissy US 21

G : Chelles 21 – Crecy FC 21

H : Val de France 21 – Vaires 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**15/02/2025 Mormant 22 – Gatinais 21*

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Marolles 21 – Champs AS 22

B : CPSP 21 – Claye S. 22

C : 22/03/2025 -Gretz T.22 – *Gatinais VL 21 ou Mormant 22 (22/02/2025)*

D : Pontault UMS 22 –Vaires 24

E : 01/03/2025 - Ozoir 21 – Lieusaint 22

F : 22/02/2025 - Torcy 21- Dammarie FC 22

G : 22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22

H : 01/03/2025 – Villeparisis 22 – Courtry Academie 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Afpo 5 – Snie Fc 5

B : Hericy 5 – Bombonnaise 5

C : Vaires 5 – St Thibault 6

D : 02/03/2025 – Thorigny 5 – Boissise P. 5

E : 23/02/2025 – Coubert 5 – Ponthierry 5

F : Lagny 5 – St Germain Laval 5

G : Crecy 5 – Mouroux 5

H : Lieusaint 5 – Le Pin 5

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : FC Musclé 5 – Crisenoy 5

2 : Nanteuil 5 – Nuso Foot 5

3 : Foret ES 5 – Mitry Ourcq Ptg 5

4 : Bucceenne 5 – Vaux Rochette 5

Tour 3 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 VETERANS

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025 (date limite le 02/03/2025)

16/02/2025 Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Chelles 31 – Trilport 31

B : 23/02/2025 – Longueville 31 – Ponthierry 31

C : Le Mée 31 – Claye S. 31

D : Lognes 31 – Coulommiers 31

E : 02/03/2025 – Mormant FC 31 - *Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31 (16/02/2025)*

F : 23/02/2025 – Dammartin 31 – FC Brie Est 31

G : 23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31

H : 23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE VETERANS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Annet 31 – Bois le Roi 32

B : 23/02/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32

C : 23/02/2025 – Fontenay T. 32 – Ponthierry 32

D : Meaux Portugais 31 – Mormant FC 32

E : 23/02/2025 – Gatinais VL 31 – Chelles 32

F : Vaux Rochette 31 – Vaires 31

G : 02/03/2025 – Othis 31 – Cesson VSD 31

H : 23/02/2025 – Val de l'Yerres 31 – Dammartin 32

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 +45 ANS

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Pontault UMS 35 – Combs 36

B : 23/02/2025 – Lesigny 35 – Bagneaux N. 35

C : 02/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35

D : 23/02/2025 – Claye S. 36 – Claye S. 35

E : 23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35

F : 02/03/2025 – St Mard 35 – Val de France 35

G : 23/02/2025 – Pays Bières 35 – Crecy 35

H : **Sans Date – MCG 35 – Nandy FC 35**

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE+45 ANS

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 - Ferrieres 35 – le Pin 35

B : 23/02/2025 – Combs 35 – Coubert 35

C : 02/03/2025 – Ol.Loing 35 – St Thibault FC 35

D : Villeparisis 35 – Collegien 35

E : Mitry Ourcq Ptg 35 – Misy Villeneuve 35

F : 02/03/2025 – Dammartin 35 – Vaux Rochette 35

G : 23/02/2025 – Savigny FC 35 – Bussy 35

H : 02/03/2025 – Everly 35 – Lagny 35

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U16

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 – Fontainebleau 22 – Mormant 21

B : 02/03/2025 – Chatelet 21 – Dammarie FC 22

C : Combs 21 – Claye S. 23

D : Melun FC 23 – Champs AS 21

E : 02/03/2025 – Magny 21 – Bagneaux N. 21

F : Villeparisis 22 – CPSP 21

G : 02/03/2025 – Pontault Port . 21 – MCG 21

H : 02/03/2025 – Servon 21 – Le Mée 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

**16/02/2025 Lesigny 21 – Vaires 22*

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21

B : Gretz T. 21 – Nanteuil 21

C : Dammarie FC 21 – Nandy FC 21

D : 02/03/2025 – Cesson VSD 21 - *Lesigny 21– Vaires 22 (16/02/2025)*

E : Ozoir 21 – Bussy 22

F : Pontault UMS 21 – Val d'Europe 21

G : Claye S. 22 – Fontainebleau 21

H : Lognes 21 – Melun FC 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U18

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 – Presles 21 – Crecy 21

B : Othis 21 – Roissy 22

C : 23/02/2025 – Lagny 21 – CPSP 22

D : Champs FC 21 – Montereau 22

E : Brie FC 22 – Ol.Loing 21

G : 23/02/2025 – Lieusaint 22 – Ferte S/J 21

H : Ent.Espb/Usbpo 21 – Ent.Plaine F/Claye 23

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – **Chatelet 21**

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U18

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Avonnaise 21 – Val d'Europe 21

B : Nandy 21 – Val de France 21

C : Chelles 21 – Combs 21

D : Briard 21 – Cesson VSD 21

E : Mormant 21 – Vaires 21

F : Breuilloise 21 – Savigny FC 21

G : Meaux CS 22 – Claye S. 22

H : Montereau 21 – Villeparisis 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Nanteuil 2 – CPSP 2

B : Fontainebleau 2 – Cesson VSD 2

C : Montereau 2 – Gatinais 1

D : 02/03/2025 – Servon 2 – Courtry Academie 2

E : Lognes 2 – Trilport 2

F : 02/03/2025 – Crecy 2 – Emerainville 1

G : Savigny FC 1 – Courtry F. 1

H : 02/03/2025 – Pontault Port. 2 – Nandy 1

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Brie FC 1 – Fontainebleau 1

B : Meaux CS 2 – Lognes 1

C : Othis 1 – Val de France 1

D : 02/03/2025 – Roissy 1 – MCG 2

E : Villeparisis 1 – St Thibault 1

F : Trilport 1 - Montereau 1

G : CPSP 1 – Claye S. 3

H : Vaires 1 – Thorigny 1

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – Vainqueur D
- 3 : Vainqueur E – Vainqueur F
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28919821	25/01/25	U14 D3C	HERICY VUL SAM 21	MONTEREAU 22
29237894	25/01/25	U14 D4E	PONTHIERRY 22	PRESLES CHEVRY 21
29260979	26/01/25	VET+45 B	BRIE DES MORINS 35	LOGNES 35

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236826	18/01/25	U14 D4D	NOISIEL 22	FONTENAY T. 22

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29272513	12/01/25	U16 D3C	AFPO 21	VILLENROY 21
Score transmis par le club de VILLENROY. : 2 – 3				
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant AFPO pour en attribuer le gain à l'équipe de VILLENROY. (3 points ; 3 buts)				

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends du mois de janvier :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 6 février.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 25 et 26 janvier 2025			
25/01/2025	U14 D3 C	Hericy V.S. 21 - Montereau 22	-
26/01/2025	U16 D2 C	Ent. Melun City 23 23 - Elscslsb 21	-
26/01/2025	U16 D3 E	Montereau 22 - Braytois C.S. 21	-

Week-ends du mois de janvier :

La Commission adresse un avertissement aux clubs ci-dessous :

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 18 et 19 janvier 2025			
<u>18/01/2025</u>	Seniors D1 Fém	Mormant 1 – Pontault Ums 1	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
<u>18/01/2025</u>	U14 D3 C	Montereau 22 - C.P.S.P 21	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
<u>19/01/2025</u>	U16 D3 D	Ponthierry 22 - C.P.S.P 22	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
<u>19/01/2025</u>	U16 D3 F	Combs 21 - C.P.S.P 21	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes

Week end des 25 et 26 janvier 2025			
<u>25/01/2025</u>	<u>U14 D4 E</u>	<u>Ponthierry 22 - Ent. Presles Chevry 21</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Ponthierry
<u>26/01/2025</u>	<u>Seniors D3 E</u>	<u>Lesigny 2 - Boissise Pringy Us 2</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Lesigny
<u>26/01/2025</u>	<u>U18 D3 B</u>	<u>Lieusaint 22 - Chatelet 21</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Lieusaint

PROBLEMES FMI

28938710	19/01/24	U16	D2C	AVONNAISE 21	MONTEREAU 21
Score transmis. : 1-1					
Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.					
Dossier en attente					

29223385	19/01/24	SENIORS	D4C	NANGIS 2	OL LOING 2
Score transmis. : 7-0					
Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.					
Dossier en attente					

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Week-end du 01 et 02 février 2025

MATCH 29236375 BRIE FC 21 – BUCCEENNE 21 U14 D4B du 01/02/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **BRIE FC** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H00

MATCH 30171770 TORCY PVM 2 – MELUN FC 1 U15 Niveau 1 du 01/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MELUN FC

Considérant le nombre de rencontres organisées sur les installations du club de Torcy.

Considérant qu'il s'agit de la 1ere journée de la phase 2 du championnat U15.

Considérant que les 2 équipes ne jouent pas le 15/02/2025 ainsi que de la disponibilité de l'installation habituellement utilisée par cette équipe.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au 15/02/2025.

MATCH 28911615 ST THIBAUT FC 31 – FERRIERES 31 VETERANS D2B du 02/02/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT** pour disputer la rencontre le 23/02/2025 au lieu du 02/02/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERRIERES

MATCH 29268076 MISY VILLENEUVE 31 – OL.LOING 31 VETERANS D4D du 02/02/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MISY VILLENEUVE pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 02/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE OL LOING

MATCH 29240843 COLLEGIEN 35 – OZOIR FC 35 +45 ANS Gr.C du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de COLLEGIEN pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu de 09h30

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de COLLEGIEN

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre +45 ANS, à savoir **10h30** au lieu de 09h30.

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10h30

MATCH 29614493 CPSP 22 – CHATELET 21 U18 D3B du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CPSP pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00 (avec changement de terrain)

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de CPSP

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U18 D3, à savoir **12H00** au lieu de 13H00.

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H00

MATCH 28239112 SENART M. 2 – SERVON 1 SENIORS D1 du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de SENART M. pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE SERVON

MATCH 28247267 CRECY FC 2 - VAIRES 2 SENIORS D3C du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 16H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAIRES

[Week-end du 08 et 09 février 2025](#)

MATCH 29234970 DAMMARTIN 22 – COUNTRY ACADEMIE 21 U14 D4A du 08/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de DAMMARTIN

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U14 D4, à savoir **13H30** au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28881265 CLAYE S. 31 – MORMANT 31 VETERANS D1 du 09/02/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H00

MATCH 28911619 CRECY FC 31 – LOGNES 31 VETERANS D2B du 09/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LOGNES

MATCH 28913977 LAGNY 21 – MCG 21 U16 D2A du 09/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LAGNY pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de LAGNY
Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.
Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U16, à savoir **16H00** au lieu de 13H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H00

MATCH 29721743 LAGNY 21 – VILLEPARISIS 22 U18 D3A du 09/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

Week-end du 15 et 16 février 2025

MATCH 28911500 FC COSMO 77 31 – CHAMPS FC 31 VETERANS D2A du 16/02/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre sur les installations de CHAMPS FC au lieu de COUILLY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO.

MATCH 28913958 QUINCY V. 22 – TRILPORT 21 U16 D2A du 16/02/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 16/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

MATCH 28246496 ROISSY US 1 – COULOMMIERS 1 SENIORS D2B du 16/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY US** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 16H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COULOMMIERS

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANGIS

MATCH 28913990 CHAMPS AS 21 - MEAUX CS 22 U16 D2A du 16/03/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS AS

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour

(dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... **Match 28281713**

Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21

U14 D1 du 09/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **MCG 21 – LE MEE 21 U14 D1 DU 01/03/2025**
- **MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025**

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif

Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **BUSSY FC 21 – ROISSY US 21 U18 D1 DU 02/02/2025**
- **BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025**

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
--------------	------------------	-----------------	---------------

REUNIONNAIS SENART 1	SENIORS	D4C	57 €
COURTRY ACADEMIE 5	CDM	D2B	57 €
MAGNY LE HONGRE 21	U18	D2A	57 €
ENT UFPFD/ASR 21	U18	D2B	57 €
BRIE NORD 21	U16	D3A	57 €
FERTE SOUS JOUARRE 23	U14	D4A	57 €



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 30 Janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

ERRATUM :

La Commission, considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, décide l'élimination du club recevant avec application de l'amende prévue à l'annexe financière du Football Animation (51,50€)

Challenge 77 U12 du 7/12/24

- Poule K à Magny

La Commission,

Considérant que les 2 demandes de retours de feuilles de matchs ont été effectuées,

Considérant que l'élimination en a fait suite, avec application de l'amende forfaitaire

Considérant que le club a fait valoir a posteriori l'existence d'un mail envoyé dans les délais, au bon destinataire, en respectant le règlement,

Invite le club de FC Magny le Hongre à être plus attentif aux demandes répétées de la Commission,

Décide la réintégration de manière exceptionnelle de l'équipe Magny 11

Annule l'amende de 51,50€

RAPPELS :

Liste Espoirs

La Commission rappelle que les équipes espoirs U10, U11 et U12 et U13 encore en lice sur les différents Challenges (en U13, uniquement celles encore en lice en Jour de Coupe U12/U13 et Foot Passion U12/U13) doivent fournir leur liste de joueurs pour le **31 Janvier dernier délai**. Pour rappel, les formulaires à retourner au District ont été envoyés sur les boîtes mails officielles des clubs. En

cas de non-réception, les clubs s'exposent à des amendes financières (cf : Annexe financière du Football Animation) et à une élimination des Challenges.

Modification de joueurs

La Commission rappelle que toutes les demandes de modifications de joueurs sur une liste doivent être parvenues au District au plus tard 8 jours avant la prochaine date de Challenge. La Commission rappelle que 3 demandes au maximum peuvent être faites par équipe pour la totalité de la durée du Challenge.

Validité et validation

La Commission rappelle que seul son accord donné et acté par un PV permet d'entériner un changement. Sans cet accord donné et acté sur PV, aucune modification n'est légale.

De même, la Commission rappelle que les listes fournies sont également valables pour les journées de Criterium. En cas de comparaison amenant à des modifications effectives, les clubs s'exposent à des amendes financières (cf : Annexe financière du Football Animation) et à une élimination des Challenges.

Listing

La Commission rappelle que chaque encadrant et encadrantes de chaque équipe doit posséder, avec lui ou elle, les listings footclub des joueurs et joueuses de son équipe avec photo. En cas de non-possession, les clubs s'exposent à des amendes financières (cf : Annexe financière du Football Animation), à une élimination des Challenges et à une perte des rencontres. La non-possession doit être inscrite en observation sur la feuille de match, cette dernière devant être prise en photo avec l'ensemble des compositions d'équipes

DEMANDES DE MODIFICATION :

US TORCY PVM : demande de 2 changements dans la liste U12 Excellence en date du 28/01/25 : Acceptée

US ROISSY EN BRIE : demande d'1 changement dans la liste U12 Excellence en date du 29/01/25 : Acceptée

US VAIRES : demande d'1 changement dans la liste U11 Excellence en date du 29/01/25 : Acceptée

DEMANDES DE RAPPORTS :

Criterion U10 Excellence du 25/1/2025 :

Rencontre : FC Ozoir 77 35 – FC Melun 35

Poule : B

N° de Rencontre : 29968921

Réception du mail de Mr Hadet, responsable Ecole de Foot d'Ozoir La Ferrière, concernant le déroulé de la rencontre et l'attitude de l'environnement extérieur

La Commission demande des rapports, pour le 4/2/25, sur le déroulement de la rencontre et l'attitude de l'environnement à :

- Mr PLIER Yannick, éducateur d'Ozoir-La-Ferrière
- Mr TANGUY Ronan, éducateur de Melun
- Mr BRULE Maximilien, arbitre de la rencontre

Criterion U11 Espoir du 18/1/2025 :

Rencontre : US Roissy en Brie 2 – Jouy Yvron ES

Poule : AA

N° de Rencontre : 29909769

Réception du mail de Mr HUET, président de l'ES Jouy Yvron, concernant l'attitude de l'environnement et des modifications à posteriori sur la feuille de match

La Commission demande des rapports, pour le 4/2/25, sur l'attitude de l'environnement et les inscriptions sur la feuille de rencontre à :

- Mr DRAME Aboubakar, éducateur de Roissy
- Mr MARNEAU Nicolas, éducateur de Jouy-Yvron



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du Jeudi 30 Janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDE DE RAPPORTS :

Critérium U11F du 25/1/25 :

Rencontres : AS St Mard 1 – US Vaires 1

Poule : B

N° Rencontre : 30173848

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de la présence de U12F avant la rencontre et de propos après la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mme BOUABANE, dirigeante de St Mard, concernant l'arrivée des joueuses et les événements de la journée

La Commission demande des rapports, pour le 4/02/25, concernant l'arrivée des joueuses, les événements, et les propos à :

- Mme SOUIDI Shakira, éducatrice de St Mard
- Mr SEROUART Florian, éducateur de l'US Vaires



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 01 FEVRIER 2025

Club recevant	BRIE FC		VAIRES		NANTEUIL	
	BRIE FC	3	VAIRES	6	NANTEUIL	3
	VAL D'EUROPE	4	VILLEPARISIS	5	CHANGIS	1
	MAGNY	2	ST PATHUS	3	COSMO	1
	NOISIEL FA	5			FERTE SOUS JOUARRE	4
					AFPO	3
					AS CHAMPS	2
		14		14		14

Club recevant	OTHIS		VILLENY		ST THIBAULT	
	OTHIS	3	VILLENY	3	ST THIBAULT	2
	DAMMARTIN	4	COULOMMIERS	3	DAMMARTIN	4
	CHELLES	5	CHELLES	4	REBAIS	2
	BREUILLOISE	2	MONTHYON	1	POMMEUSE	3
			LE PIN	2	ANNET	3
		14		13		14

Club recevant	CLAYE		LOGNES		VAL D'EUROPE	
	CLAYE	6	LOGNES	5	VAL D'EUROPE	4
	QUINCY	6	BRIE NORD	5	COURTRY FOOTBALL	5
	CHAUCONIN	2	CRECY	4	LAGNY	5
		14		14		14

Club recevant	VAL DE France		MOUSSY		MITRY MORY	
	VAL DE France	6	MOUSSY	1	MITRY MORY	4
	TRILPORT	4	CONGISSOIS	1	TORCY	8
	JOUARRE	2	PLAINE France	2	ESBLY	2
	MOUROUX	2	ST MARD	3		
			COURTRY ACADEMY	3		
		14		10		14

Club recevant	BUSSY		THORIGNY		MEAUX	
	BUSSY	6	THORIGNY	2	MEAUX	7
	COLLEGIEN	4	FERRIERES	4	CHAMPS FFC	6
	EEMRAINVILLE	2	PORTUGAIS PONTAULT	4	BRIE EST	1
	BUCEENNE	2				
		14		10		14

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 01/02/2025

Club recevant	AVON		MELUN		VAUX LA ROCHETTE	
	MORET VENEUX	3	MELUN U7	5	VAUX LA ROCHETTE	3
	AVON	3	BOIS LE ROI	2	CHAMPAGNE	2
	GATINAIS	3	PONTAULT UMS U7	4	BRIARD U7	3
	VARENNES	4	LE MEE U7	4		
	GRANDE PAROISSE	2	LA FORET	1		
	ST GERMAIN LAVAL	1				
		16		16		8

Club recevant	CESSON		BRIARD		FONTENAY TRESIGNY	
	CESSON U6	2	BRIARD U6	3	FONTENAY TRESIGNY	2
	LE MEE U6	4	PONTAULT UMS U6	4	PROVINS	4
	USBPO U6	3	PAYS BIERES	1	LONGUEVILLE	2
	GUIGNES	4	NANDY U6	3	LESIGNY	3
	GRETZ TOURNAN U6	2	DAMMARIE U6	3	JOUY YVRON	1
			CHATELET U6	1	OZOUER LE VOULGIS	2
			BOMBON U6	1		
		15		16		14

Club recevant	SERVON		AMICALE BOCAGE		GRETZ TOURNAN	
	SERVON	2	AMICALE BOCAGE	2	GRETZ TOURNAN U7	4
	PRESLES	2	MONTEREAU	5	NANGIS	3
	MOISSY U6	4	HVS	2	MOISSY U7	5
	SAVIGNY U6	2			CHEVRY	3
	MELUN U6	3				
	PONTHIERRY U6	2				
		15		9		15

Club recevant	MAROLLES		OZOIR		MORMANT	
	MAROLLES	2	OZOIR U7	4	MORMANT U6	2
	BRAY SUR SEINE	2	ROISSY U7	4	OZOIR U6	3
	OLYMPIQUE DU LOING	4	SAVIGNY U7	2	LIEUSAINTE U6	4
	FONTAINEBLEAU	4	PONTHIERRY U7	2	ROISSY U6	2
			MORMANT U7	2	COMBS LA VILLE U6	2
					VERNEUIL L'ETANG	1
		12		14		14

Club recevant	BOMBON		USBPO			
	BOMBON U7	1	USBPO U7	3		
	VAL DE L YERRES	3	COMBS LA VILLE U7	2		
	MARLES	2	LIEUSAINTE U7	4		
	CESSON U7	3	DAMMARIE U7	4		
	CHATELET U7	1	NANDY U7	3		
		10		16		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 01 FEVRIER 2025

Club recevant	ST MARD		NOISIEL		DAMMARTIN	
	ST MARD	3	NOISIEL	4	DAMMARTIN	4
	MEAUX	4	CHELLES	3	AFPO	4
	CONGISSOIS	1	MAGNY	3	VILLENNOY	2
	BREUILLOISE	4	PLAINE France	2	MONTHYON	2
		12		12		12

Club recevant	LAGNY		CHANGIS		PONTAULT PORTUGAIS	
	LAGNY	6	CHANGIS	2	PONTAULT PORTUGAIS	4
	DAMMARTIN	4	OTHIS	4	COURTRY FOOTBALL	4
	MOUROUX	2	COULOMMIERS	4	AS CHAMPS	2
			COSMO	2		
		12		12		10

Club recevant	VILLEPARISIS		MEAUX		COLLEGIEN	
	VILLEPARISIS	6	MEAUX	5	COLLEGIEN	3
	VAIRES	5	VAL D'EUROPE	5	NOISIEL	3
	EMERAINVILLE	1	ESBLY	2	VAL D'EUROPE	5
					MOUSSY	1
		12		12		12

Club recevant	CRECY		TRILPORT		QUINCY	
	CRECY	4	TRILPORT	4	QUINCY	6
	LOGNES	5	VAL DE France	4	BRIE NORD	6
	REBAIS	1	BUSSY	4		
		10		12		12

Club recevant	CHELLES		LE PIN		TORCY	
	CHELLES	4	LE PIN	2	TORCY	3
	NANTEUIL	3	CHAMPS FFC	3	VAL DE France	4
	CLAYE	6	ST THIBAUT	4	BRIE FC	3
			CHAUCONIN	3		
		13		12		10

Club recevant	CHAMPS FFC		ANNET		FERRIERES	
	CHAMPS FFC	4	ANNET	2	FERRIERES	6
	LOGNES	3	FERTE/JOUARRE	5	COURTRY ACADEMY	3
	BRIE FC	6	ST PATHUS	3	MITRY	4
			THORIGNY	2		
		13		12		13

Club recevant	POMMEUSE					
	POMMEUSE	2				
	JOUARRE	3				
	BUCEENNE	4				
	BRIE EST	1				
		10		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 01/02/2025

Club recevant	FONTAINEBLEAU		MONTEREAU		HERICY VULAINES SAMOREAU	
	RCPF	3	MONTEREAU	5	HVS	2
	VARENNES	4	GOUAIX	3	MAROLLES	3
	GATINAIS	3	EBNSP	2	CHAMPENOIS	2
	VAUX U9	2	AMICALE BOCAGE	2	GRANDE PAROISSE	2
					MORET VENEUX	3
		12		12		12

Club recevant	DAMMARIE		LE MEE		PONTHIERRY	
	DAMMARIE U9	2	LE MEE U8	4	PONTHIERRY U8	3
	BOIS LE ROI	3	BRIARD U8	3	PAYS DE BIERES	3
	OLYMPIQUE DU LOING U9	3	VAUX U8	3	OLYMPIQUE DU LOING U8	4
	LA FORET	1	OZOUEUR LE VOULGIS	2	USBPO U8	2
	AVON	3				
		12		12		12

Club recevant	SAVIGNY		COMBS LA VILLE		LIEUSAIN	
	SAVIGNY U9	2	COMBS LA VILLE U9	2	LIEUSAIN U8	2
	PONTHIERRY U9	2	GRETZ TOURNAN U9	2	OZOIR U8	3
	ROISSY U9	2	MOISSY U9	3	DAMMARIE U8	4
	LIEUSAIN U9	2	NANDY U9	2	CHATELET U8	1
	USBPO U9	2	CHEVRY	3	NANDY U8	2
		10		12		12

Club recevant	LESIGNY		PRESLES		MOISSY	
	LESIGNY	2	PRESLES	3	MOISSY U8	3
	OZOIR U9	3	PONTAULT U8	4	MARLES	3
	CESSON U9	2	MORMANT U8	3	GRETZ TOURNAN U8	4
	LE MEE U9	4	JOUY YVRON	2	SERVON	2
		11		12		12

Club recevant	CHATELET		ROISSY		PONTAULT	
	CHATELET U9	2	ROISSY U8	4	PONTAULT UMS U9	4
	BOMBON U8 + U9	2	MELUN U8	4	BRIARD U9	2
	GUIGNES	4	SAVIGNY U8	2	MELUN U9	4
	CESSON U8	4	COMBS LA VILLE U8	2		
		12		12		10

Club recevant	VAL DE L'YERRES		NANGIS			
	VAL DE L'YERRES	3	NANGIS	3		
VERNEUIL L'ETANG	1	LONGUEVILLE	3			
CPS PROVINS	5	FONTENAY TRESIGNY	3			
ARC EN CIEL	2	BRAYTOIS	1			
		ST GERMAIN LAVAL	1			
	11		11			0

Club recevant						
	0		0			0



FILLOFOOT U6F-U7F

EFSSM

SAMEDI 01/02/2025

Clubs	ENTENTE FEMININE SUD S&M		
MEAUX 1	MEAUX 2	OZOIR-GRETZ	
LOGNES	ESPOIR FEMININ	ENT FEMININE SUD S&M 1	
ENT FEMININE SUD S&M 2			



FEMININES PLATEAU U9F

SAMEDI 01/02/2025

Club recevant	VILLEPARISIS		
	OZOIR - GRETZ TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	

Club recevant	ENTENTE FEMININE SUD S&M		
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	CHELLES		OTHIS		MOUSSY	
	CHELLES	5	OTHIS	3	MOUSSY	1
	VAIRES	6	ST MARD	3	DAMMARTIN	4
	VILLENOY	3	ST PATHUS	3	COURTRY FOOTBALL	5
			CONGISSOIS	1	CLAYE	4
		14		10		14

Club recevant	BRIE NORD		BRIE FC		LE PIN	
	BRIE NORD	5	BRIE FC	3	LE PIN	2
	MONTHYON	1	TRILPORT	4	COUTRY ACADEMY	3
	DAMMARTIN	4	MEAUX	7	AS CHAMPS	2
	MITRY	4			PLAINE France	2
					NANTEUIL	3
					CLAYE	2
		14		14		14

Club recevant	ANNET		CHAUCONIN		EMERAINVILLE	
	ANNET	3	CHAUCONIN	2	EMERAINVILLE	2
	VILLEPARISIS	5	TORCY	4	BUSSY	6
	NOISIEL FA	5	CHANGIS	1	VAL D'EUROPE	4
	COSMO	1	AFPO	3		
		14		10		12

Club recevant	MAGNY		CRECY		BREUILLOISE	
	MAGNY	2	CRECY	4	BREUILLOISE	2
	QUINCY	6	ESBLY	2	CHAMPS FFC	6
	VAL DE France	6	JOUARRE	2	COLLEGIEN	4
		2	BUCEENNE	2		
		2	MOUROUX	2		
		18		12		12

Club recevant	THORIGNY		ST THIBAUT		BRIE EST	
	THORIGNY	2	ST THIBAUT	2	BRIE EST	1
	VILLEPARISIS	5	COURTRY FOOTBALL	5	FERTE SOUS JOUARRE	4
	VAL D'EUROPE	4	LOGNES	5	COULOMMIERS	3
	CHELLES	4			REBAIS	2
					POMMEUSE	3
		15		12		13

Club recevant	PORTUGAIS PONTAULT					
	PORTUGAIS PONTAULT	4				
	TORCY	4				
	FERRIERES	4				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 08/02/2025

Club recevant	GRETZ		MORMANT		PRESLES	
	GRETZ TOURNAN U6	2	MORMANT U6	2	PRESLES	2
	SAVIGNY U6	2	OZOIR U6	3	FONTENAY TRESIGNY	2
	LE MEE U6	4	LIEUSAINTE U6	4	VAL DE L'YERRES	3
	BRIARD U6	3	LONGUEVILLE	2	NANGIS	3
	DAMMARIE U6	3	PROVINS	4	MORMANT U7	2
	BOMBON U6+U7	2	JOUY YVRON	1		
		16		16		12

Club recevant	MOISSY		COMBS LA VILLE		PONTAULT UMS	
	MOISSY U6	4	COMBS LA VILLE U6	2	PONTAULT UMS U7	4
	USBPO U6	3	PONTHIERRY U6	2	SERVON	2
	NANDY U6	3	LE CHATELET U6 +U7	2	COMBS U7	2
	ROISSY U6	2	CESSON U6	2	LE MEE U7	4
	GUIGNES	4	PONTAULT UMS U6	3	CESSON U7	3
			MELUN U6	3	VERNEUIL	1
			OZOUEUR LE VOULGIS	2		
		16		16		14

Club recevant	FONTAINEBLEAU		LIEUSAINTE		BRIARD	
	FONTAINEBLEAU	4	PONTHIERRY U7	2	SAVIGNY U7	2
	VARENNES	4	LIEUSAINTE U7	4	LESIGNY	3
	MORET VENEUX	3	BOIS LE ROI	2	BRIARD U7	3
	GRANDE PAROISSE	2	AVON	3	MELUN U7	5
	LA FORET	1	GRETZ U7	4	VAUX	3
	GATINAIS	2	PAYS BIERES	1		
		16		16		16

Club recevant	NANDY		MONTEREAU		ROISSY	
	NANDY U7	3	MONTEREAU	5	ROISSY U7	4
	USBPO U7	3	MAROLLES	2	MOISSY U7	5
	DAMMARIE U7	4	ST GERMAIN LAVAL	1	OZOIR U7	4
	MARLES	2	BRAYTOIS	1	CHEVRY	3
	CHAMPENOIS	2	AMICALE BOCAGE	2		
	HVS	2	OLYMPIQUE DU LOING	4		
		16		15		16

Club recevant						



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	ST MARD		CHAMPS FFC		NANTEUIL	
	ST MARD	3	CHAMPS FFC	7	NANTEUIL	3
	LE PIN	2	MEAUX	5	AFPO	4
	MONTHYON	2			CHAUCONIN	3
	MOUROUX	1			THORIGNY	2
	CHELLES	4				
		12		12		12

Club recevant	MITRY		DAMMARTIN		CLAYE	
	MITRY	4	DAMMARTIN	4	CLAYE	6
	COURTRY FOOTBALL	4	MEAUX	4	BRIE FC	6
	OTHIS	4	VAL DE France	4		
		12		12		12

Club recevant	VILLEPARISIS		LOGNES		TORCY	
	VILLEPARISIS	6	LOGNES	5	TORCY	3
	ST PATHUS	3	COULOMMIERS	4	COSMO	2
	CHELLES	3	COURTRY ACADEMY	3	VAL D'EUROPE	5
					ANNET	2
		12		12		12

Club recevant	QUINCY		CHANGIS		AS CHAMPS	
	QUINCY	6	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	POMMEUSE	2	PLAINE DE France	2	CRECY	4
	VAL DE France	4	LAGNY	6	NOISIEL FA	4
					EMERAINVILLE	1
		12		10		11

Club recevant	REBAIS		TRILPORT		VILLENY	
	REBAIS	3	TRILPORT	4	VILLENY	2
	BRIE EST	1	FERRIERES	6	JOUARRE	4
	BUCEENNE	4	THORIGNY	2	BRIE NORD	4
	FERTE/JOUARRE	5			CONGISSOIS	1
		13		12		11

Club recevant	VAIRES		ESBLY		BUSSY	
	VAIRES	5	ESBLY	2	BUSSY	4
	DAMMARTIN	4	MAGNY	3	BREUILLOISE	4
	NOISIEL FA	3	MOUROUX	2	COLLEGIEN	3
			LOGNES	5		
		12		12		11



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 08/02/2025

Club recevant	HVS		AVON		PONTHIERRY	
	HVS	2	AVON	3	PONTHIERRY U9	2
	MAROLLES	3	GATINAIS	3	EBNSP	2
	GRANDE PAROISSE	2	MONTEREAU	5	BOIS LE ROI	3
	OLYMPIQUE DU LOING U9	3			VAUX U9	2
	USBPO U9	2			MELUN U9	3
		12		11		12

Club recevant	MELUN		OZOIR		CESSON	
	MELUN U8	4	OZOIR U8	3	CESSON U8	4
	VARENNES	4	MORMANT U8	3	VERNEUIL L'ETANG	1
	GRETZ TOURNAN U8	4	LIEUSAINTE U8	2	ARC EN CIEL	2
			MOISSY U8	3	DAMMARIE U8	4
			JOUY YVRON	2		
		12		13		11

Club recevant	PROVINS		LE MEE		SERVON	
	CPS PROVINS	3	LE MEE U8	4	SERVON	2
	VAL DE L'YERRES	3	RCPF	3	MOISSY U9	3
	FONTENAY TRESIGNY	3	OLYMPIQUE DU LOING U8	4	LIEUSAINTE U9	2
	GOUAIX	3	LA FORET	1	CESSON U9	2
	BRAYTOIS	1			DAMMARIE U9	2
					ROISSY U9	2
		13		12		13

Club recevant	LESIGNY		SAVIGNY		CHATELET	
	LESIGNY	2	SAVIGNY U9	2	CHATELET U8	1
	OZOIR U9	3	NANDY U9	2	OZOUEUR LE VOULGIS	2
	COMBS LA VILLE U9	2	PONTAULT UMS U9	4	CHAMPENOIS	2
	GRETZ TOURNAN U9	2	CHATELET U9	2	MORET VENEUX	3
	CHEVRY	3	BOMBON U8 + U9	2	AMICALE BOCAGE	2
					COMBS LA VILLE U8	2
		12		12		12

Club recevant	VAUX ROCHETTE		PAYS DE BIERES		MARLES	
	VAUX U8	3	PAYS DE BIERES	3	MARLES	3
	PONTAULT UMS U8	4	GUIGNES	4	NANDY U8	2
	BRIARD U8	3	USBPO U8	2	PRESLES	3
	SAVIGNY U8	2	PONTHIERRY U8	3	ROISSY U8	4
		12		12		12

Club recevant	NANGIS					
	NANGIS	3				
	BRIARD U9	2				
	LE MEE U9	4				
	LONGUEVILLE	3				
		12		0		0

Club recevant						
		0		0		0



Pratique Futsal - 2024/2025



CATEGORIE	U9G	U11G	U13G	U13G	U9F	U13F	U15F
DATE	15/02 OU 16/02	dimanche 16 février 2025	samedi 1 mars 2025	FEVRIER 2025	dimanche 16 février 2025	15/02 ou 16/02	dimanche 23 février 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	FINALE	TOUR 1	TOUR 1
SITE	Site en attente	LAGNY	COULOMMIERS	Site en attente	VILLEPARISIS	Site en Attente	Site en attente
1	BREUILLOISE	BREUILLOISE	BRIE FC	BREUILLOISE	SENART MOISSY	DAMMARTIN	SENART MOISSY
2	BRIARD	BRIARD	BUSSY	BRIE NORD	COMBS LA VILLE	PAYS BIÈRE	SC BRIARD
3	BRIE NORD	BRIE NORD	COSMO	CHAMPS FFC	MEAUX	ST MARD	COMBS LA VILLE
4	CHAMPS FFC	CHAMPS FFC	COULOMMIERS	CHELLES	ST PATHUS	US VAIRES	MEAUX
5	CHELLES	CHELLES	COURTRY FOOTBALL	COLLEGIEN	DAMMARIÉ LES LYS	SENART MOISSY	ST PATHUS
6	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	DAMMARTIN	EMERAINVILLE	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BRIARD	PONTHIERRY
7	FERTE SOUS JOUARRE	EMERAINVILLE	FERRIÈRES	GRETZ	MITRY MORY	COMBS LA VILLE	OZOIR/GRETZ
8	GRETZ	GRETZ	FERTE SOUS JOUARRE	JOUARRE	VILLEPARISIS	MONTEREAU	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE
9	LAGNY	JOUARRE	MEAUX	LAGNY	LOGNES	MEAUX	VAUX LA ROCHETTE
10	NOISIEL	LAGNY	PAYS CRECOIS	MARLES	TRILPORT	ST PATHUS	VAL D'EUROPE
11	PAYS CRECOIS	NOISIEL FA	PLAINE DE France	NOISIEL FA		DAMMARIÉ	MITRY MORY
12	ROISSY US	OZOIR	ST MARD	ROISSY US		OZOIR/GRETZ	VARENNES
13	ST THIBAULT	PLAINE DE FRANCE	ST PATHUS	ST THIBAULT		ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BUSSY
14	TORCY	ST THIBAULT	THORIGNY	VAL YERRES		VAUX LA ROCHETTE	VILLEPARISIS
15	QUINCY	THORIGNY	TRILPORT	QUINCY		VAL D'EUROPE	CPS PROVINS
16		VAL YERRES	US VAIRES			EFPF	LE MEE
17						MITRY MORY	AS CHAMPS
18						BUSSY	LONGUEVILLE
19						VILLEPARISIS	
20						LOGNES	
21						LE MEE	
22						AS CHAMPS	
23						BOIS LE ROI	

JOUR DE COUPE U10/U11- 1/4 DE FINALE
SAMEDI 08/02/2025

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MEAUX 14	MARLES 2	MTRY 3	JOLY TYRON 2	CHANGIS 12
CHEVRY 2	ESBLY 11	THORIGNY 1	SAVIGNY 13	VILLENY 3
CHAMPS FFC 11	UMS PONTAULT 2	OZOIR 12	GOUAIX 1	CS COURTRY 1
FERTE SOUS JOUARRE 11	GRETZ TOURNAN 3	BRIE NORD 11	BOIS LE ROI 2	BRIE FC 12
LE PIN 1	COMBS LA VILLE 2	EMERAINVILLE 11	GATINAIS 2	ST PATHUS 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
BRIARD 3	PORTUGAIS PONTAULT 1	MORMANT 2	OTHIS 11	CHEVRY 3
VAIRES 13	TORCY 13	REBAIS 1	BREUILLOISE 1	TORCY 12
VAL DE LYERRES 2	MOISSY 3	CHAMPENOIS 1	ANNET 11	DAMMARIÉ 3
DAMMARIÉ 2	POMMEUSE 1	GATINAIS 1	LAGNY 2	ALLIANCE 77 11
OTHIS 1	MELUN 12	OLYMPIQUE DU LOING 2	AS CHELLES 2	NANGIS 2

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
EMERAINVILLE 1	OLYMPIQUE DU LOING 11	CESSON 2	SENVON 1	VAIRES 2
LE MEE 5	PAYS BIERES 1	LE MEE 2	EBNSP 1	CHAMPS FFC 12
NANDY 2	EBNSP 1	HVS 1	MARLES 1	FONTENAY TRESIGNY 1
VILLEPARISS 13	LA FORET 1	FERRIERES 2	PONTAULT UMS 13	POMMEUSE 11
LE PIN 11	AVON 2			

POULE P
LOGNES 3
ST MARD 2
GRETZ TOURNAN 12
CDSMO 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

- **Poule de 4 :**
- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes
- **Poule de 5 :**
- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



JOUR DE COUPE U12/U13 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
NOISIEL FA 12	FERRIERES 1	HVS 1	MITRY MORY 13	VAUX LA ROCHETTE 12
OTHIS 1	EMERAINVILLE 11	ALLIANCE 77 11	ROISSY EN BRIE 12	CHAMPS FFC 1
CESSON 12	GRETZ TOURNAN 2	PORTUGAIS PONTAULT 1	PORTUGAIS PONTAULT 11	GATINAIS 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
BREUILLOISE 1	VAL DE L'YERRES 2	PONTHIERRY 2	COULOMMIERS 2	LESIGNY 1
CS COURTRY AC 11	POMMEUSE 11	OLYMPIQUE DU LOING 2	MOUROUX 2	DAMMARIE 2
SERVON 3	JOLY YVRON 1	GATINAIS 12	LE MEE 14	PLAINE DE France 1

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
CHATELET 12	PONTAULT UMS 12	LAGNY 2	DAMMARTIN 2	SERVON 2
LONGUEVILLE 2	QUINCY VOISINS 1	LE MEE 3	FERTE SOUS JOUARRE 1	CHAMPS FFC 11
MORET VENEUX 2	MEAUX 13	MOUSSY 11	BUSSY 12	MOISSY 14
				NANGIS 2

POULE P
COLLEGIEN 1
LE MEE 2
MONTEREAU 12
FERTE SOUS JOUARRE 11

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps



CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11- 1/4 DE FINALE SAMEDI 08/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MOUROUX 1	BRIE FC 2	ST GERMAIN LAVAL 1	MORET VENEUX 2	BRIE NORD 12
COLLEGIEN 2	VAL D'EUROPE 14	FONTAINEBLEAU 12	CPS PROVINS 12	OZOIR 3
PORTUGAIS PONTAULT 12	PONTAULT UMS 12	OLYMPIQUE DU LOING 3	MONTEREAU 3	VAL DE France 3
MITRY MORY 13	MONTHYON 1	AMICALE BOCAGE 1	HVS 11	GRETZ TOURNAN 4
CRECY FC 3	VILLEPARISIS 14	LE MEE 15	LE MEE 14	PLESSIS 1

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VERNEUIL L'ETANG 1	BUCEENNE 1	LIEUSAIN 2	CLAYE SOUILLY 14	BUSSY 3
COMBS LA VILLE 11	CRECY FC 2	VAL D'EUROPE 4	CONGISSOIS 1	SAVIGNY 3
CESSON 13	JOUARRE 2	PONTAULT UMS 3	GRETZ TOURNAN 14	CESSON 3
BRIARD 12	MOUROUX 11	NANDY 12	CROUY 1	TRILPORT 2
CHEVRY 1				

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
LESIGNY 11	USBPO 12	VARENNES 12	SAINT THIBAULT 2	VILLEPARISIS 12
PRESLES 2	SERVON 2	AVON 12	VILLEPARISIS 3	PAYS DE L'OURCQ 2
COUNTRY FOOTBALL 2	PONTHIERRY 12	MONTEREAU 13	NANTEUIL 3	NANTEIL 2
PONTHIERRY 3	FONTENAY TRESIGNY 2	ARC EN CIEL 1	MONTHYON 1,	CLAYE SOUILLY 12

POULE P
QUINCY VOISINS 2
GRETZ TOURNAN 13
AS REBAIS 11
VAIRES 4

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
PONTHIERRY 13	TORCY 13,	NANDY 12	COLLEGIEN 2	LIEUSAIN 12
VAL DE France 3	COMBS LA VILLE 12	MARLES 2	AS REBAIS 1	ESBLY 11
MAROLLES 1	AS CHAMPS 12	ALLIANCE 77 1	VAIRES 14	AVON 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
AVON 12	LAGNY 1	DAMMARIE 12	THORIGNY 1	PONTAULT UMS 2
ST GERMAIN LAVAL 1	MONTHYON 1	VAL DE France 12	LE MEE 15	PONTHIERRY 12
USBPO 11	MELUN 14	SAVIGNY 2	CROUY 1	COSMO 1

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
VAL D'EUROPE 2	COMBS LA VILLE 11	OZOUER LE VOULGIS 11	MONTEREAU 13	PAYS DE L'OURCQ 3
AS CHELLÉS 13	BOIS LE ROI 11	OLYMPIQUE DU LOING 12	EBNSP 1	TRILPORT 12
ST MARD 3	COURTRY FOOTBALL 2	LOGNES 13	LE MEE 4	BRIE NORD 2

POULE P
CRECY FC 12
AS REBAIS 11
MARLES 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8
Poule de 3 :
- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps



CHALLENGE 77 U10 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
CRECY 11	MELUN 11	VAL DE France 14	LE MEE 12	LIEUSAIN 11
CPS PROVINS 11	LOGNES 12	USM VILLEPARISIS 11	TORCY 11	BUSSY 12
TRILPORT 12	MONTEREAU 11	GRETZ TOURNAN 11	BUSSY 11	MORMANT 11
MITRY MORY FOOTBALL 11	FERRIERES 11	PONTHIERRY 11	USBPO 11	

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VAL D'EUROPE 12	MOISSY 13	VAIRES 11	DAMMARIE 11	FONTAINEBLEAU 11
ROISSY EN BRIE 11	VAL D'EUROPE 11	BRIARD 11	LOGNES 11	LOGNES 13
VAUX ROCHETTE 11	LAGNY 11	JOUARRE FC 11	MONTEREAU 12	GUIGNES 11

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
BRIE FC 11	PORTUGAIS PONTAULT 11	NOISIEL 11	MELUN 13	VILLENY 11
DAMMARTIN 11	MEAUX 11	NANGIS 11	VAL DE France FOOTBALL 11	CS COURTRY 11
UMS PONTAULT 11	VAIRES 12	DAMMARIE 12	LE MEE 11	OZOIR 11

POULE P
CHELLES 11
CESSON 12
ST PATHUS 11

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE IDF U11 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
DAMMARTIN 1	OZOIR 1	VILLEPARISIS 1	MONTEREAU 1	TRILPORT US 1
MOISSY 2	VILLEPARISIS 4	SAVIGNY 2	BUSSY 1	TORCY 2
CLAYE SOUILLY 1	FONTAINEBLEAU 1	FERRIERES 1	VAL D EUROPE 2	VAL DE France 1
NOISIEL 2	MONTEREAU 2	MEAUX 1	LIEUSAIN 1	GRETZ TOURNAN 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
QUINCY VOISINS 1	PRESLES 1	PONTHIERRY 1	ST MARD 1	MOISSY 1
MORMANT 1	VAIRES 1	LOGNES 1	OZOIR 2 ou ROISSY EN BRIE 1	VAIRES 3
CHELLES 1	DAMMARIE 1	SAVIGNY LE TEMPLE 1	MEAUX 2	JOUY YVRON 1
VILLENY 2	PONTHIERRY 2	MORET VENEUX 1	MAGNY 1	VAUX LA ROCHETTE 2

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
GRETZ TOURNAN 1	VAL D EUROPE 1	AVON 1	CHAMPS FFC 1	LE MEE 1
CLAYE SOUILLY 2	NANGIS 1	USBPO 1	UMS PONTAULT 1	VILLEPARISIS 2
VAUX ROCHETTE 1	VAL DE France 2	FONTAINEBLEAU 2	TORCY 3	TORCY 1
FERTE SOUS JOUARRE 1	COULOMMIERS 1	MAROLLES 1	MELUN 1	BREUILLOISE 2

POULE P
AC VILLENY 1
ANNET 1
MITRY MORY 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE 77 U12 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
VAL D'EUROPE 11	FC MELUN 11	CLAYE SOUILLY 11	FONTAINEBLEAU 11	MEAUX 11
LE MEE 12	CS MEAUX 12	GRETZ TOURNAN 12	TORCY 12	FC MELUN 12
JOUARRE 11	VAUX ROCHETTE 11	CRECY 11	MORET VENEUX 11	SAINTE THIBAUT 11

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
MOISSY 11	TORCY 11	LE MEE 11	US VAIRES 11	BRIARD 11
VILLEPARISIS 12	FONTAINEBLEAU 12	VAL D'EUROPE FC 12	OZOIR 12	VAIRES 13
DAMMARIE 11	AS CHAMPS 11	NANDY 11	MITRY MORY FOOTBALL 11	OLYMPIQUE DU LOING 11
MAGNY 11				

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
LOGNES 12	OZOIR 11	CHELLES AS 11	ROISSY EN BRIE 11	NOISIEL 11
NANTEUIL 11	SAVIGNY 12	SAVIGNY 11	VAL D'EUROPE 13	MOISSY 12
MONTEREAU 11	TRILPORT US 11	VAIRES 12	LOGNES 11	VILLEPARISIS 13
UMS PONTAULT 11	CPS PROVINS 12	MELUN 13	PONTHIERRY 11	US LAGNY 11

POULE P
USM VILLEPARISIS 11
DAMMARTIN 12
GRETZ TOURNAN 11
BRIARD 12

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes



FESTIVAL U13 FOOT - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
TRILPORT 31	GRETZ 31	VAL DE France 31	SAVIGNY 1	LE PIN 1
LOGNES 1	VAL DE France 1	TORCY 1	LONGUEVILLE 1	SENART MOISSY 1
UMS PONTAULT 1	LE MEE 31	SAVIGNY 31	MONTEREAU 31	DAMMARIE 1
PAYS DE L'OURCQ 1	TRILPORT 1	MOISSY 2	AS CHAMPS 1	TORCY 31

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VAUX ROCHETTE 31	NANTEUIL 1	NANDY 1	ST THIBAUT 1	CESSON 1
PONTHIERRY 1	VAL D EUROPE 31	US VAIRES 1	FONTAINEBLEAU 1	VAIRES 31
BUSSY 31	GRETZ TOURNAN 1	BUSSY 1	MELUN 31	GATINAIS 1
SENART MOISSY 31	MAGNY 1	OZOIR 31	CONGISSOIS 1	VERNEUIL 1

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
FONTAINEBLEAU 31	COMBS LA VILLE 1	ROISSY 31	ST MARD 1	CPS PROVINS 1
OLYMPIQUE DU LOING 1	CS MEAUX 1	VAL D EUROPE 1	CS MEAUX 31	CRECY FC 1
MELUN 2	LOGNES 31	VILLEPARISIS 31	VILLEPARISIS 1	NANGIS 1
LE MEE 1	BUSSY 2	CS COUNTRY AC 1	JOUARRE 1	MONTEREAU 1
				PONTAULT 31

POULE P
CHELLES 31
FC MELUN 1
COULOMMIERS 31
CS MEAUX 2
BRIE NORD 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes



CHALLENGE IDF U11F - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MEAUX 2	VILLEPARISIS 1	LE MEE 1	VAIRES 1	ST THIBAUT-TORCY 1
MELUN 1	MITRY MORY 1	MEAUX 1	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	DAMMARTIN 1
LOGNES 1	SENART MOISSY 1	DAMMARTIN 2	GRETZ OZOIR 1	SENART MOISSY 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
COMBS LA VILLE 1	NANGIS 1	VAUX LA ROCHETTE 1		
ST PATHUS 1	ESPOIR FEMININ 1	ENTENTE FEMININE SUD S&M 3		
ST MARD 1	VARENES 1	VAL D'EUROPE 1		
EFFF 1				

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes sans mi-temps



FESTIVAL FOOT U13F - 1/4 DE FINALE
SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
PAYS BIERES 1	EFFSM 2	MELUN 1	MITRY MORY 1	EFFP 1
MONTEREAU 2	LOGNES 1	SENART MOISSY 2	EFFSM 1F	ST THIBAULT TORCY 1
GRETZ-OZOIR 2	VAL D'EUROPE 1	MEAUX 1	LE MEE 1	BOIS LE ROI 1
VAIRES 1	VAUX LA ROCLETTE 1	BUSSY 1	ST PATHUS 1	EFFSM 1G

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
AS CHAMPS 1	SENART MOISSY 1	MEAUX 2		
DAMMARTIN 1	DAMMARIE 1	COMBS LA VILLE 1		
NANGIS 1	BRIARD 1	ST MARD 1		
GRETZ OZOIR 1	MONTEREAU 1	VILLEPARISIS 1		
ROISSY 1	VAL D'EUROPE 2	LOGNES 13G		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps